

L'AP

MAGAZINE



L'AP N° 566 - MARS/AVRIL 2018 - 1,30 € - CPPAP 01/20 S 07264 ISSN 1273 5450 - WWW.SNETAA.ORG

INTERVIEW CROISÉE

LE PÈRE DU BAC PRO POSE SON REGARD SUR
LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT PRO

PPCR

D'INCONGRUITÉS EN INCONGRUITÉS

VIOLENCES EN LP

ENCORE UN LYCÉE QUI BASCULE EN GALLIENI !

**RAPPORT
CALVEZ/MARCON
LES PROPOSITIONS
DANGEREUSES**

snetaa
FO



TOUS EN
GRÈVE

POUR LA
FONCTION
PUBLIQUE

LYCÉE PRO GEILER
SOLIDAIRE
PUBLIC
SACRIFI
DIPLOMI
AU RABA

netaa
SYNDICAT DES PROFESSEURS DE LYCEES PROFESSIONNELS

netaa
BOURDEAUX
DEBOUT
netaa

netaa
netaa

netaa

netaa

netaa

netaa

netaa

netaa

netaa

netaa

netaa

netaa

netaa

netaa
SYNDICAT DES PROFESSEURS DE LYCEES PROFESSIONNELS

netaa

netaa
POUR DEGRAISSER
LE MAMMOUTH
ILS VEULETTURE
L'HIPPO

netaa
prenez Nos Les M
ussite De TOLL S

netaa
Don
La Ré

netaa

netaa

netaa

netaa

netaa

ÉDITO

ÉDITO

La réforme annoncée sur l'enseignement professionnel prédit des bouleversements sans s'intéresser réellement ni aux publics dont nous avons la charge ni à nos conditions de travail devenues exécrales.

Quand même, de qui parle-t-on ?

Des professeurs de lycée professionnel qui galèrent chaque jour plus durement pour assurer leur mission ? Surtout pas !

De jeunes qui seraient empêchés de se former à l'apprentissage, voie d'excellence ? L'argument est ridiculement élimé mais le moment veut que l'opinion y croie.

Ce rapport Calvez/Marcon, c'est la défaite de la pensée juste au profit de slogans sublimés dans une propagande initiée par les « dominants ». Ceux-là mêmes qui se battent pour faire inscrire leurs enfants « pas en apprentissage, non, les miens sont brillants ! »* mais à Oxford, Cambridge... Ces grandes écoles qui éduquent et forment les élites de demain en imposant des règles de vie commune strictes, immuables, en n'opposant pas un passé infernal à un modernisme exaltant. Pour tous les autres, les bien-pensants en tout genre ont fait croire sans vergogne que l'école devait s'ouvrir et encourager « le laisser-faire, le laisser-aller ». De bons sentiments et quelques dingeries ont fait perdre des territoires à la République. Nos LP sont très touchés, rongés mais... chuuuuuuut ! il ne faut pas le dire. L'écrire, encore moins ! Pourtant, comment ne pas être catastrophé de voir périr l'école émancipatrice pour tous ?

Être parent, c'est savoir dire NON. C'est poser des règles. Pour émanciper, l'École a besoin des mêmes fondements. Avant, on parlait de « discipline », d'« autorité ». Ça ne fait pas bien « nouveau monde », ça ! Si on veut réussir notre mission, celle de donner un avenir à tous les jeunes y compris celles et ceux cabossés, il faut rétablir des règles du « vivre ensemble ». Sans angélisme ni démagogie. Cela passe d'abord par le respect du professeur : sa parole prime sur celle de l'élève, son autorité s'impose à tous. Tout le monde doit prendre la mesure des situations exécrales qu'il ne faut pas laisser pourrir en pensant qu'au diable vauvert, le temps en fera son affaire. C'est hypothéquer la société qui se construit.

Réaffirmer la République au cœur du contrat social donc au cœur de l'École, c'est remettre en marche l'ascenseur social. C'est réenchanter l'avenir de tous les jeunes.

Ce n'est pas un défi de si grande taille. Quelques mesures simples : l'École forme et éduque. Ceux qui forment et éduquent doivent être des références, respectés et reconnus. Dans ce monde « nouveau », la reconnaissance se mesure par le bas de la fiche de paie.

Le SNETAA-FO se bat pour construire un vrai avenir pour tous les jeunes.

Le SNETAA-FO se bat pour d'autres conditions de travail pour les PLP et les CPE.

Voilà l'urgence !

**Antoine Frérot, PDG de Veolia, interrogé par Léa Salamé, le 30 août 2017 sur France Inter : « Non je ne l'ai pas fait parce que... [mes enfants] étaient brillants à l'école. »*



Pascal VIVIER
Secrétaire général

VOUS DÉFENDEZ
LA LIBERTÉ
DE LA PRESSE ?

SON
INDÉPENDANCE
A UN PRIX,

CELUI DE
VOTRE
ABONNEMENT

Le prix de l'abonnement varie de 50 à 190€/an selon la situation de l'abonné.

Le tarif est fortement dégressif pour les abonnements collectifs.

L'abonnement d'essai est gratuit.

www.touteduc.fr

TOUTEDUC

L'ACTUALITÉ DE L'ÉDUCATION EN CONTINU

IAP MAGAZINE

L'AP N° 566 EST UNE PUBLICATION DU
SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ACTION AUTONOME **FORCE OUVRIÈRE**
24 RUE D'AUMALE 75009 PARIS

RÉDACTION

SNETAA-FO 24 rue d'Aumale 75009 Paris

Tél.: 01 53 58 00 30

CPPAP 0120 S 07264 ISSN 1273 5450

Directeur de la publication : Pascal VIVIER

Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI

Coordination éditoriale : Matthieu PAILLOLE, Brigitte VINCENT-PETIT

Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO

Directeur artistique : Wanderson RIBEIRO

Mise en page : Djenaba WÉLÉ, Tony GIRARDIN, Lucas BONNE

Illustrations : Colm, Zaïtchick

Images : 123rf.com

Imprimé en France

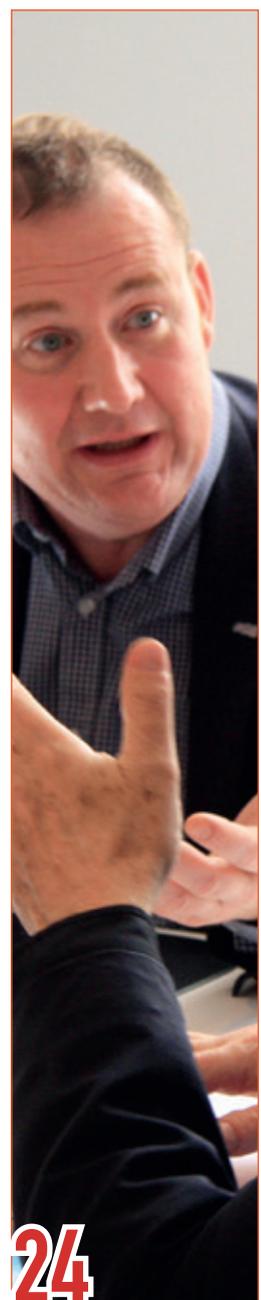
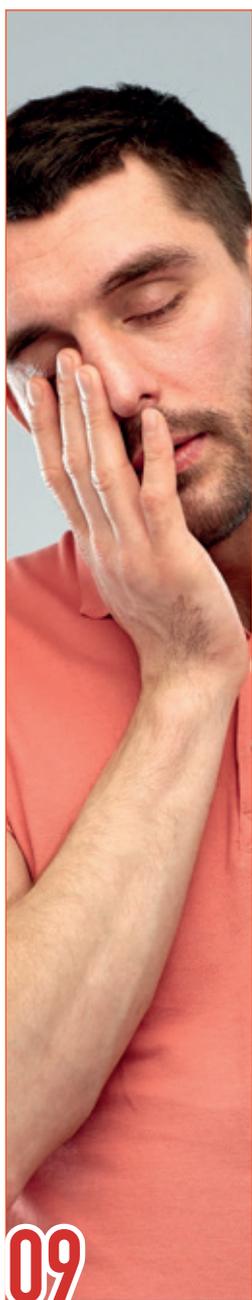
ONT ÉGALEMENT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO

Murielle TURCHI, Daniel THEVOT,
Marie-Jo HUGONNOT, Jules NAGBO,
Françoise BUREAU, Thierry HENIQUE,
Corinne JULIEN, Mattieu PAILLOLE,
Brigitte VINCENT-PETIT, Jacques
CRÉTEL, Paul DEVAUX, Laurent HIS-
QUIN, Léna LIBERGE, Patrice MERIC



RETROUVEZ LE NOUVEL AP MAGAZINE AUSSI SUR WWW.SNETAA.ORG

SOMMA



IRE



32



38

À LA UNE

09

RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT PROFES-
SIONNEL : LE RAPPORT CALVEZ/MARCON

TEXTE INTERSYNDICAL

12

LE RAPPORT QUI MET EN DANGER L'AVE-
NIR DE 700 000 LYCÉEN.NES

TÉMOIGNAGE

13

BAC PRO GA

TRAVAIL

14

MON TRAVAIL M'EMPÊCHE DE DORMIR

ACTUALITÉS

18

REPRÉSENTATION DES PROFESSEURS, MOUVE-
MENT 2018, PPCR, NEW MANAGEMENT, PARITÉ,
CONCOURS, CALCUL DE PENSION...

INTERVIEW CROISÉE

24

LE REGARD DU PÈRE DU BAC PRO

PAROLE DE MILITANT

29

QUI SUIS-JE ?

LA CHRONIQUE

30

PENSER AUTREMENT QU'ON PENSE !

PARLONS-EN !

32

ENCORE UN LYCÉE QUI BASCULE EN GALLIENI,
PRÉJUDICES NUMÉRIQUES, ÉCART SOCIAL,
CONDITIONS DE TRAVAIL, SEGPA, CPE...

RÉGLEMENTATION

38

LA MISSION DU PROFESSEUR PRINCIPAL

BRÈVES

40

L'ACTUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT PRO

CULTURE

44

ÇA SE PASSE PRÈS DE CHEZ VOUS...



CONTRIBUTEURS



MURIELLE TURCHI

Conseillère technique nationale en charge des relations avec les adhérents. PLP en économie-gestion dans l'académie de Paris et psychologue-clinicienne depuis 16 ans.



MATTHIEU PAILLOLE

Conseiller national au SNETAA-FO. Enseignant militant depuis plus de dix ans.



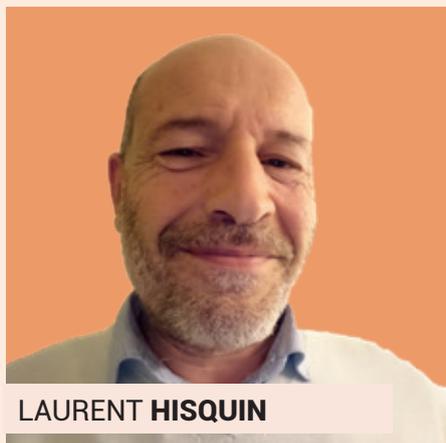
LÉNA LIBERGE

Conseillère technique nationale en charge des relations avec les adhérents. Conseillère principale d'éducation contractuelle dans l'académie de Créteil à Champaigny-sur-Marne et adhérente depuis 2006.



CORINNE JULIEN

Conseillère technique nationale affectée au secteur communication. Enseignante militante de l'académie de Bordeaux, TZR en lettres-histoire.



LAURENT HISQUIN

Conseiller technique national sur les secteurs ASH, enseignement adapté, éducation prioritaire. PLP électronique dans l'académie d'Aix-Marseille au LP Robert Schuman (ECLAIR) Avignon. Membre du CHSCTD, du CTSD, secrétaire départemental du 84 et militant depuis 1995.



BRIGITTE VINCENT-PETIT

Conseillère technique nationale affectée au secteur organisation et communication. PLP en économie-gestion-vente dans l'académie de Reims au LPO Marie de Champagne à Troyes. Adhérente depuis 1998.

**LA CLASSE DE SECONDE DÉPROFES-
SIONNALISÉE ?**

Pour nous, elle doit absolument rester « professionnelle ».

Les élèves qui sont orientés vers les LP ont souvent été en rejet des pratiques du système scolaire telles qu'ils les ont vécues au collège.

Choisir l'enseignement professionnel plutôt que les voies générale ou technologique, c'est justement recevoir un enseignement différemment. Par la pédagogie inductive, par la pédagogie par projet, par le lien spécifique de tous les programmes aux diplômes et métiers préparés.

Différer l'orientation en fin de seconde voire en fin de première serait la mort pure et simple du diplôme professionnel au sein de l'École.

**DES PÉRIODES DE FORMATION EN
MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP) RÉ-
DUITES ?**

Pour le SNETAA-FO, les PFMP doivent rythmer les enseignements en classe de seconde car elles participent à la formation professionnelle indispensable aux diplômés ; c'est le marqueur professionnel de nos formations.

Le SNETAA a mené un dur combat ces dernières années pour empêcher l'administration qui, avec l'aide de quelques syndicats, voulait réduire le nombre de semaines de PFMP. C'est purement démagogique de faire croire que la réduction du nombre de semaines de PFMP sera compensée par plus de cours... Ça ne s'est jamais vu dans toute l'histoire de l'enseignement professionnel depuis la Seconde guerre mondiale. Le faire croire est une forme de « populisme » mais surtout accentue encore le reproche des organisations patronales qui martèlent que nos formations sont déconnectées des besoins des entreprises.

La position du SNETAA-FO n'a pas changé : il est hors de question de réduire le volume total des PFMP qui devra toujours être de 22 semaines au moins.

LE RAPPORT CALVEZ/MARCON

La consultation sur l'enseignement professionnel qu'ont conduite Céline Calvez, députée LREM, et Régis Marcon, chef cuisiner, est parvenue à son terme avec la publication de leur rapport. Le SNETAA-FO le considère, pour de nombreux points, dangereux pour l'avenir de nos jeunes, des lycées professionnels et des PLP si certaines de leurs préconisations étaient retenues par le ministre.

OBLIGATION D'APPRENTISSAGE DANS TOUS LES LP ?

Le développement de l'apprentissage s'impose comme un dogme au point de faire croire qu'il résoudra les difficultés du chômage des jeunes.

Au SNETAA-FO, depuis 1948, nous savons que c'est un leurre de considérer l'apprentissage comme voie d'excellence pour tous. C'est à l'École de donner une vraie première chance à tous pour devenir des travailleurs et des citoyens libres.

Le SNETAA-FO s'oppose à l'apprentissage comme premier accès à un diplôme infra bac.

Le développement dans tous les LP de la mixité des publics et la mixité des parcours sera un facteur de désorganisation et mènera à une baisse de la qualité des diplômés préparés.

Si nécessaire, leur répartition sur les 3 ans pourra être discutée, diplôme par diplôme, en tenant compte de cette double exigence : 22 semaines au moins sur le cursus et maintien de semaines de PFMP en classe de seconde.

LA VALEUR DES DIPLÔMES ATTAQUÉE ?

Au cours de la réflexion menée dans la consultation Calvez/Marcon, l'idée loufoque de la suppression du diplôme a été émise (page 64 du rapport). Cette provocation inutile (?) acte les intentions de ce rapport.

Seul le diplôme national est reconnu dans les conventions collectives ; il détermine le niveau de rémunération des salariés. Ce fondement dépasse les discussions au sein de l'Éducation nationale.

Pour le SNETAA-FO, le diplôme national doit rester l'objectif d'une certification par l'École. Les blocs de compétences ne répondront pas à cette exigence sauf à considérer que l'École n'attribue que des bouts de diplôme, sans valeur sur le marché du travail.

Nos diplômes nationaux doivent conserver leur caractère national ; cela explique aussi notre combat contre les CCF.

Un temps d'enseignement spécifique, supplémentaire, pouvant répondre aux particularités locales ou à des spécificités attendues par les jeunes, peut s'envisager dans un cadre restreint et défini nationalement.

Il faut rendre aussi les diplômes plus lisibles, compréhensibles par les élèves, leurs familles et le marché de l'emploi. Les appellations peuvent être retravaillées voire rapprochées mais certainement pas en suivant l'exemple du bac pro GA tellement dénaturé qu'il n'a plus aucun sens pour personne. Le bac pro SN semble suivre d'ailleurs la même voie désastreuse. Rappelons que le SNETAA-FO a empêché l'an dernier la fusion du bac pro vente et du bac pro commerce, non pas parce que les métiers étaient devenus compatibles mais pour éviter

une nouvelle catastrophe décidée en dehors de toute contextualisation.

Si la discussion est lancée pour un regroupement des diplômes par « familles de métiers », elle ne pourra se faire que dans la concertation. Attention toutefois : il n'est pas question pour le SNETAA-FO d'opérer des regroupements de valences chez les PLP sans que cela n'ait été discuté. Les PLP sont recrutés selon un étiquetage de disciplines clairement défini et on ne peut exiger d'aucun d'entre eux d'enseigner autre chose que ce pour quoi il a été recruté.

LE DIPLÔME INTERMÉDIAIRE EN SURSIS ?

Le SNETAA-FO revendique l'existence du diplôme intermédiaire (DI) ; il est primordial pour les jeunes, notamment ceux qui décrochent. Le diplôme intermédiaire est un marqueur clair de la voie professionnelle : seuls les lycées professionnels attribuent ce diplôme de niveau V (CAP ou BEP). Pas le lycée général. Pas le lycée technologique. C'est un énorme plus !

Le SNETAA s'est battu contre tous les autres syndicats l'an dernier pour empêcher sa suppression.

Les modalités de délivrance du DI doivent être revues ; elles doivent être allégées. La charge consécutive de travail des PLP est devenue exécrable. C'est pourquoi nous pensons que le conseil de classe pourrait, par exemple, être sollicité en tout ou partie pour son attribution. Un élève qui ne se comporte pas bien durant sa scolarité, pourrait, par décision du conseil de classe, ne pas obtenir le DI. Nous souhaitons cette discussion.

POUR UN CAP À RYTHME LENT ?

Le CAP est injuste-

ment considéré par les élèves, leurs familles mais aussi parfois les enseignants de collège chargés de l'orientation en fin de troisième.

Le CAP est pourtant l'alternative idéale pour les élèves en grande difficulté. Orientés trop souvent en seconde bac pro, ces élèves ne peuvent pas suivre les objectifs du bac pro ; ils sont même susceptibles de décrocher rapidement.

Le SNETAA-FO reste foncièrement attaché au CAP !

La proposition de moduler le temps de formation du CAP, de 1 à 3 ans, permettrait de combattre les difficultés des jeunes. Pour ce faire, nous exigeons que soit développée l'implantation de CAP dans tous nos LP, en lien avec un bac pro.

Favoriser l'orientation des jeunes vers ce diplôme, c'est lutter contre les sorties de l'École sans diplôme. C'est participer activement à l'augmentation de la qualification : il vaut mieux acquérir un CAP plutôt que rien pour ces 150 000 jeunes qui quittent l'École chaque année sans aucun diplôme. C'est la société tout entière qui le paie à ses dépens dans les années suivantes.





POUR UNE INFORMATION À L'ORIENTATION PLUS PRÉCOCE ?

Plus l'information à l'orientation est précoce, mieux les élèves sont préparés à leur avenir ! Elle doit se faire au collège, très tôt. Et pour tous. Nous pourrions imaginer que chaque jeune puisse connaître le panel des métiers, des formations mais aussi le tissu économique local. Les PLP peuvent activement participer à ces objectifs.

Vouloir paradoxalement différer l'orientation en fin de seconde, voire en fin de première, marque les incohérences du rapport. Ainsi, si l'élève en fin de troisième est mieux informé, il saura s'orienter plus justement. Cela combat aussi l'orientation par défaut ou par proximité géographique.

Pour améliorer la préparation des élèves de terminale qui s'orientent plus particulièrement vers des études supérieures (ou qui se dirigent vers l'emploi), des « modules d'approfondissement » pourraient s'imaginer. Certains LP le font déjà avec de bonnes réussites.

POUR UN AUTRE ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ?

Pour le SNETAA-FO, l'enseignement général doit conserver l'éminente place qu'il occupe dans les diplômes professionnels ; il ne peut pas être réduit à la transmission de savoir-être et de savoir-vivre. Tous les enseignements participent à former et éduquer tous les jeunes.

Les collègues de lettres-histoire, de maths-sciences, de lettres-langues... souffrent de la déconnexion

des programmes au diplôme préparé. Nos enseignements ont subi un long processus de démembrement quand ils ont été trop scrupuleusement liés à l'enseignement général des lycées généraux et technologiques. Nous condamnons ce processus et réaffirmons la place spécifique des enseignements généraux et des pédagogies inductives.

Nous exigeons des aménagements de programmes pour une reconnexion des enseignements professionnels et des enseignements généraux. C'est le sens même de l'enseignement professionnel initial public et laïque.

LE CAMPUS DES MÉTIERS, NOUVELLE VITRINE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ?

Beaucoup de LP sont devenus « lycées des métiers ». Avec quelle plus-value pour les jeunes ? pour les formations ? pour les PLP ? Aucune. C'est du ripolissage !

D'autres ont intégré un « campus des métiers ». Pour quels bénéfices si ce n'est de partager les plateaux techniques, si ce n'est de développer la mixité des parcours et des publics ?

Cette nouvelle labellisation stigmatise les LP qui en sont exclus. Quant aux élèves en difficulté, ils en sont aussi rejetés puisque les formations de niveau V y sont très peu présentes.

Penser le campus des métiers, c'est refuser de voir la réalité en face car le premier critère du choix de formation des jeunes est essentiellement géographique : ils intègrent la formation la plus proche de chez eux quel que soit l'intérêt qu'ils y portent.

ET LE STATUT DES PLP ?

Le ministre de l'Éducation nationale a tenu à nous assurer, lors du premier tour de table de la concertation, que le statut des PLP ne serait pas affecté. Nous y veillerons !

Pour le SNETAA-FO, les professeurs de lycée professionnel sont des fonctionnaires d'État avec un statut particulier que nous défendons avec les 18 heures pour tous, la non-globalisation, la non-annualisation, le suivi clairement identifié des PFMP. À l'époque, en 2000, le SNETAA était seul à défendre ce statut que nous revendiquions pour tous. Seul contre tous les mensonges. Les PLP qui sont passés à 18 heures s'en souviennent et gardent la reconnaissance de ce que le SNETAA a fait pour eux. Le statut, c'est le SNETAA qui l'a obtenu quand les professeurs des écoles ont encore un service hebdomadaire de... 27 heures. C'est ça, l'efficacité du SNETAA !

L'équipe du SNETAA-FO ne ménage ni son temps ni son énergie. Elle répond à toutes les discussions initiées par le ministère, audiences dans lesquelles le SNETAA-FO porte nos valeurs, nos mandats, la voix du premier syndicat de l'enseignement professionnel. Nous avons pour ambition de faire entendre la voix de 31 % des PLP. Si vous avez l'ambition d'accroître encore plus le poids des PLP, rejoignez-nous, car c'est seulement ainsi que nous portons une voix prépondérante.

Vous défendre, assurer un enseignement professionnel initial, public, laïque au cœur de l'École de la République, c'est la mission du SNETAA !

Plus qu'un syndicat, le SNETAA-FO !

FORMATION PRO

LE RAPPORT QUI MET EN DANGER L'AVENIR DE 700 000 LYCÉEN.NES

Sur demande de Jean-Michel Blanquer, la députée LREM Céline Calvez et le chef d'entreprise Régis Marcon ont produit un rapport sur l'enseignement professionnel scolaire. Ce rapport s'inscrit dans la logique gouvernementale de réforme de la formation professionnelle dans son ensemble. Les préconisations de ce rapport menacent directement l'avenir de la voie professionnelle, des lycées. Nous rappelons qu'aujourd'hui un.e lycéen.ne sur trois est scolarisé.e dans la voie pro, c'est donc un enjeu de société.

L'apprentissage contre l'enseignement professionnel scolaire public

Les deux modes de formation coexistent depuis longtemps, mais les propositions faites dans le rapport visent essentiellement à disqualifier la voie professionnelle scolaire pour mieux servir les intérêts des organisations patronales dans leur volonté de faire main basse sur l'enseignement professionnel au sein de l'École. Dans son projet, le gouvernement utilise l'apprentissage pour remettre en cause l'enseignement professionnel scolaire seul garant d'une formation professionnelle généraliste et émancipatrice. Pour les rapporteurs, la voie pro du lycée devrait servir à sélectionner les élèves : les meilleurs profils pour les employeurs en apprentissage, et la « concentration » des élèves en difficulté sociale et scolaire dans les classes des lycées professionnels. L'apprentissage est discriminant : seulement 30 % des apprentis sont des filles, les jeunes issus de l'immigration y sont sous-représentés...



La casse des diplômes : la remise en cause des droits des salarié.es

Les attaques récurrentes contre la voie scolaire passent aussi par la casse des diplômes. La reconnaissance de la qualification dans les entreprises est un élément essentiel pour garantir des droits collectifs (rémunération, conditions de travail...). Cette qualification repose sur des diplômes nationaux. Le MEDEF n'accepte pas que la définition et la validation des diplômes lui échappe et soit du ressort de l'Éducation nationale ou du ministère de l'Agriculture. Les rapporteurs préconisent de remplacer les diplômes par des blocs de compétences. Cette évolution est dangereuse car elle remet en cause une qualification solide au profit d'une simple employabilité immédiate et d'une précarisation accrue.

Construire une ambition commune pour tous les jeunes

La formation professionnelle scolaire est aujourd'hui pleinement en lien avec les réalités du monde économique : les jeunes sont en formation en entreprise 22 semaines sur les 3 ans du bac, les contenus de di-

plômes sont définis avec les branches professionnelles, et bon nombre de certifications professionnelles sont réalisées en présence des salarié.es des entreprises. De plus, la voie professionnelle permet à davantage de jeunes d'obtenir un diplôme et d'élever leur niveau de qualification pour répondre aux évolutions des métiers. Elle produit bien moins de décrochage que l'apprentissage ! Le gouvernement ne doit pas faire de l'idéologie sur une question qui concerne l'avenir de 700 000 jeunes. Les rapporteurs prétendent viser « l'excellence pour la voie professionnelle », en fait, ils construisent une impasse pour un tiers de la jeunesse lycéenne.

Patrick Désiré (Secrétaire général CGT Educ'action) ; Pascal Vivier (Secrétaire général SNETAA-FO) ; Sigrid Girardin (Secrétaire générale SNUEP FSU) ; Aurélien Boudon (Co-secrétaire fédéral SUD Education) ; François Portzer (Président du SNALC) ; Benoît Hubert (Secrétaire général SNEP-FSU) ; Jean-Denis Merle, (Secrétaire général SNLC-FAEN) ; Jean-Marie Le Boiteux (Secrétaire général SNETAP FSU) ; Muriel Filippi (Secrétaire générale CGT Agri).

BAC PRO GA

[TÉMOIGNAGE]



Les élèves qui intègre le bac pro gestion-administration (GA) n'ont, pour la plupart d'entre eux, pas choisi la filière, faute d'informations, d'une orientation efficace. Et finalement, ils n'ont pour la plupart pas envie d'y être.

Lorsqu'on les interroge sur leur choix, ils nous répondent dans 90 % des cas qu'on leur a dit que : « c'était un des bacs pro les plus faciles, qu'il ne nécessitait pas de travailler énormément et qu'avec ce minimum de travail fourni en trois ans, ils seraient comptables ». Mais qui leur a dit cela ? C'est un bac professionnel qui est visé, pas une promenade ! Ceux qui leur tiennent ce discours n'aident pas les élèves ; ils leur mentent. Effectivement, on ne leur a jamais dit quelles étaient les finalités de cette filière, les débouchés. Vous avez compris qu'en plus d'avoir des élèves scolairement et socialement fragiles, nous, équipes pédagogiques, devons faire face à un grand défi à la rentrée : leur dire la vérité ou non ?

Le profil n'est pas surprenant. Il existait déjà avec l'ancien bac pro secrétariat et l'ancien bac pro comptable. Cependant, on arrivait à motiver les troupes avec cette spécialité plus sollicitée par les élèves, celle de la comptabilité. Bien que la réussite ait été au rendez-vous avec le bac pro secrétariat, le champ d'activité ne suscitait pas trop l'enthousiasme car il est encore perçu par les collègues

de collègues comme se limitant à celui de la secrétaire des années 60, image vendue aux futurs lycéens. Et ni ce regard ni la perception du métier ne changent parce que le bac a une nouvelle appellation, GA ! Bien pire, ce bac veut former des « employés administratifs ». Cela pouvait se concevoir pour un diplôme de niveau V. Mais nous parlons ici d'un bac pro ! Vous imaginez dire ça à des adolescents de 15 ans ? On a tous eu cet âge, celui des ambitions et des rêves. Pensez-vous que ce soit attractif et motivant ?...

Mon expérience me montre bien que non. Alors, pour mes élèves qui ont subi leur orientation et qui sont dans une situation scolaire bien souvent compliquée du fait d'échecs répétés, j'ai décidé de ne pas m'appesantir sur cet intitulé. Je n'ai trouvé que cette méthode pour leur laisser une part d'ambition, quand cela est possible, et je leur parle très vite de l'après-bac, et je dois en plus ne pas occulter la réalité de la sélection !

J'essaie de concilier leurs niveaux, leurs attitudes, leurs ambitions et la réalité et croyez-moi, ce référentiel ne me facilite pas la tâche. L'inspection générale a voulu que ce bac soit polyvalent. Était-ce forcément la solution ? À force de vouloir aboutir à des diplômés polyvalents, nous n'avons plus de spécialistes. Ils savent faire un peu de tout, à peu près, puisque

le référentiel a supprimé pas mal de spécificités. Mais les entreprises ne veulent pas de cet à-peu-près !

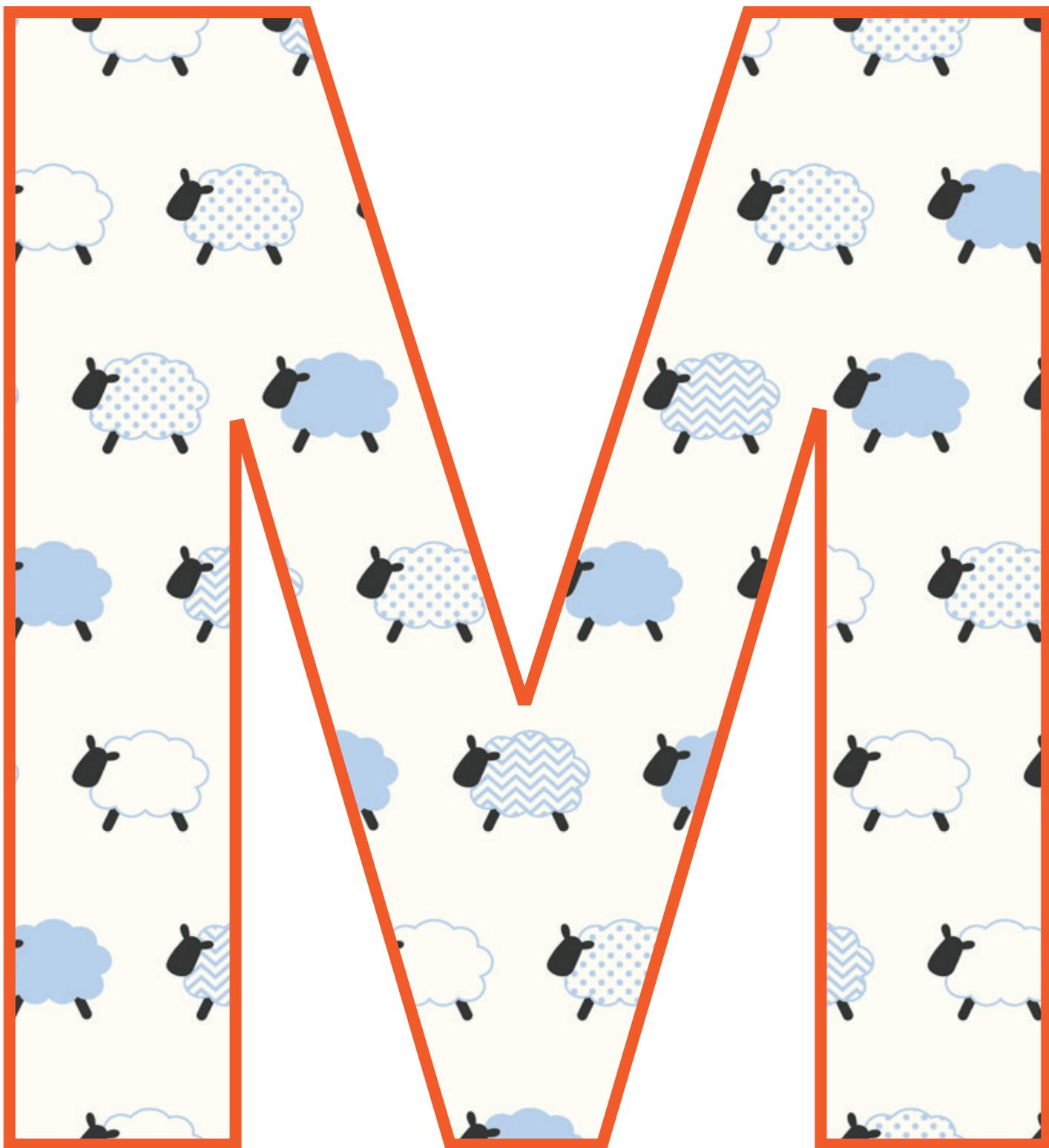
Alors, nous avons des élèves qui sortent de cette formation souvent comme ils sont arrivés car après le bac, ils ne trouvent pratiquement aucun BTS, ne sont pas armés pour étudier à l'université et sont incapables de trouver un emploi correspondant pleinement au bac pro GA.

La seule satisfaction pour nous, enseignants, c'est de les avoir gardés 3 ans dans le milieu scolaire, en sachant que pour 80 % d'entre eux, l'avenir s'assombrit, ce qui nous attriste profondément. Devons-nous nous satisfaire du fait qu'il reste 20 % à qui tout sourira ? Certainement pas !

En tout cas, nous, enseignants, sommes découragés par ce bac pro GA. Mais c'est bien parce que nous sommes foncièrement attachés à ces jeunes que nous sommes encore prêts au meilleur pour eux. Mais il est certain que ce n'est pas grâce à ce bac !

Le bac pro GA crée le désarroi chez des élèves déjà fragiles sur le plan scolaire. Il ne leur permet pas de s'épanouir ; il ne leur donne que peu de perspectives tant pour la poursuite dans le supérieur que sur le marché du travail.

Le SNETAA-FO exige l'ouverture de discussions urgentes sur ce diplôme !



DE MANQUE DE SOMMEIL

MON TRAVAIL

M'EMPÊCHE DE DORMIR

« Mes élèves, mon proviseur envahissent mes nuits, mon inspection m'angoisse, je ne peux plus dormir ! » Alain est prof de maths depuis 34 ans. Il se plaint de dormir peu, il fait des cauchemars. Il a même des problèmes de tension. L'indiscipline, les insultes fréquentes, la remise en cause de l'autorité, le manque de soutien de la hiérarchie l'ont miné. Il évoque la boule au ventre qu'il a le dimanche soir et l'oblige à prendre des somnifères.

Troubles du sommeil et de l'attention, douleurs chroniques, fatigue... La santé physique et morale des profs est préoccupante. Lessivé, épuisé, vanné... les termes pour qualifier l'état de fatigue ne manquent pas. Dans les salles des professeurs, la fatigue est une notion récurrente. Les profs se disent fatigués par leur rythme de travail et le bruit. Ils ont du mal à récupérer après une journée de travail. Confrontés à l'ingratitude ou à l'irrespect des élèves, à l'angoisse des réformes, au manque de soutien de la hiérarchie et à la solitude, les enseignants sont en proie à un défaut d'estime de soi qui peut prendre la forme d'une démotivation, d'un désinvestissement voire d'une dépression et engendrer des troubles du sommeil. Au-delà des insomnies, la qualité du sommeil peut être altérée. Des apnées ou des phases d'agitation intempestives peuvent bousculer, voire interrompre le cycle de sommeil d'un individu et le priver de repos. La fatigue, le manque de sommeil aggravent l'instabilité psychologique. C'est un cercle vicieux.

Tentons de faire la lumière sur notre activité nocturne. Le sommeil est une fonction encore mystérieuse, mais

déterminante pour notre santé. Nous passons près d'un tiers de notre vie, assoupi. Mémoire, apprentissage, métabolisme, immunité... même si beaucoup d'hypothèses doivent encore être confirmées, il est parfaitement établi que le sommeil est crucial pour de nombreuses fonctions biologiques. Parce que le sommeil influence la

« Le sommeil c'est la santé ». Il représente la forme la plus aboutie du repos. Il permet, ainsi à l'organisme de récupérer, que ce soit sur le plan physique ou mental.

santé et les risques d'accident, il est essentiel de comprendre ce qui en détermine précisément la qualité ou la durée. Schématiquement, le sommeil correspond à une succession de 3 à 6 cycles successifs, de 60 à 120 minutes chacun. Chaque cycle du sommeil est divisé en quatre stades différents :

- l'endormissement ;
- le sommeil lent et léger ;
- le sommeil lent et profond ;
- le sommeil paradoxal qui termine le cycle.

L'endormissement : la respiration devient plus lente, les muscles se relâchent, la conscience diminue. Durant ce stade de demi-sommeil, les muscles peuvent montrer de petites contractions, souvent avec l'impression de tomber dans le vide.

Le sommeil lent léger : il représente 50 % du temps de sommeil total. Il est encore facile de se réveiller à ce moment, un bruit ou une lumière suffisent, mais la personne se souvient

avoir dormi. Durant cette phase, les activités oculaires et musculaires se réduisent.

Le sommeil lent profond : le dormeur est isolé du monde extérieur par le sommeil. Il est difficile de le réveiller durant cette phase. C'est le moment du cycle où l'on récupère de la fatigue physique accumulée. Il s'agit d'une phase très importante car tout l'organisme est au repos et récupère. Ce stade représente environ 20 % du sommeil total.

Le sommeil paradoxal : cette phase est appelée « paradoxale » car l'individu présente simultanément des signes de sommeil très profond et des signes d'éveil (le visage présente des expressions, la respiration est régulière et l'activité cardiaque est élevée). Ces signes d'éveil sont la conséquence d'un phénomène nocturne mystérieux : le rêve. Cette phase représente environ 25 % du temps de sommeil total.

« Le sommeil c'est la santé. » Il représente la forme la plus aboutie du repos. Il permet ainsi à l'organisme de récupérer, que ce soit sur le plan physique ou mental.

Le rythme de sommeil n'est jamais figé. Il varie au cours de la vie : le sommeil lent est plus profond durant la croissance, jusque vers l'âge de 20 ans environ. À mesure que l'on vieillit, celui-ci devient minoritaire et laisse la place à un sommeil lent, plus léger, expliquant l'augmentation des troubles du sommeil avec l'avancée en âge. Parallèlement, le sommeil est plus long dans les premières années de vie. Sa durée se réduit à l'âge adulte. Enfin, la quantité et la quali-



té de sommeil varie grandement d'une personne à l'autre. L'environnement, l'hygiène et le rythme de vie jouent un rôle sur la capacité à dormir et bien récupérer lors d'une nuit de sommeil.

Les pathologies liées au sommeil rassemblent à la fois des troubles spécifiques du rythme du sommeil et des affections d'origines diverses.

Les insomnies : il n'existe pas une, mais des insomnies. Certaines sont ponctuelles, d'autres chroniques. Certaines sont caractérisées par des difficultés d'endormissement, d'autres par des réveils nocturnes ou par une sensation de sommeil non récupérateur. On souffre d'insomnie quand on met plus de trente minutes à s'endormir et/ou que l'on se réveille deux à trois fois dans la nuit, ou lorsque l'on se réveille trop tôt. On peut parler d'insomnie quand les symptômes perdurent depuis au moins trois mois.

Les hypersomnies : elles se caractérisent par un besoin excessif de sommeil et des épisodes de somnolence

excessive durant la journée, malgré une durée de sommeil normale ou élevée.

L'apnée du sommeil : est un trouble respiratoire dont la fréquence augmente avec l'âge et le surpoids. Durant la nuit, de courtes apnées (de quelques millisecondes à quelques secondes) surviennent en raison de l'obstruction de la gorge par la langue et par le relâchement des muscles du pharynx. Elles aggravent à terme le risque cardiovasculaire et favorisent, de par les micro-éveils qu'elles induisent, une fatigue et une somnolence diurne.

Les parasomnies correspondent à un ensemble de phénomènes anormaux se produisant lors de la phase de sommeil lent profond ou lors du sommeil paradoxal. Les plus fréquentes sont le somnambulisme, le bruxisme (grincement des dents), la somniloquie (paroles), les terreurs nocturnes.

Les conséquences des troubles du sommeil sont nombreuses :

- sur la santé mentale et physique : troubles de l'humeur, troubles anxieux, risques d'accidents du travail et de la route, troubles digestifs, maux de tête, prise de poids, risques cardiovasculaires ;

- sur la vie professionnelle : difficultés de concentration, troubles de la mémoire, risque d'erreur accru, manque de dynamisme ;

- sur la vie sociale : irritabilité, manque d'énergie, difficultés relationnelles.

Les facteurs de la vie quotidienne sont déterminants pour la qualité du sommeil : l'alimentation, l'usage des nouvelles technologies dont la lumière désorganise nos nuits, les rythmes de vie personnelle et professionnelle. Un prof souffrant de troubles du sommeil raconte : « Je fais un rêve récurrent depuis l'arrivée du PPCR : je reçois mon bulletin de fin d'année dûment rempli par mon proviseur. Il y avait un code couleur et des compétences. Rouge signifiait que ça n'allait pas du tout, vert que c'était bien. Tout mon bulletin est rouge. J'étais effondré. Je le lisais attentivement. Le pire est que j'étais assez d'accord avec le verdict. Cahier de texte, notation, projets, tenue des classes... rien n'allait. Je me disais : tu as cru que tu étais un bon prof, la vérité éclate au grand jour, tu es nul. Je tentais de me justifier, de dire que j'avais fait le programme, que je prends le métier au sérieux, que les élèves sont sages pendant mes cours... Rien n'y faisait. Et puis je me suis réveillé au milieu de la nuit trempé, angoissé, fatigué, avec une impossibilité à me rendormir. » Un cauchemar, une insomnie qui montrent une immense vulnérabilité qui ne le quitte pas. Le manque de sommeil est un trouble de santé. Complexe, multiforme, il déroute et décourage. Comment faire pour le soigner ?

Conseils

VOICI QUELQUES CONSEILS POUR BIEN DORMIR, ILS CONSTITUENT DES ÉLÉMENTS IMPORTANTS D'UNE BONNE HYGIÈNE DU SOMMEIL :

- 1 Faites du sport, si possible en plein air pour s'exposer à la lumière naturelle. L'activité physique dope le cerveau et facilite le sommeil.
- 2 Maintenez la plus grande régularité possible dans vos heures de sommeil. Réglez d'abord votre heure de lever et couchez-vous le soir lorsque vous ressentez le besoin de dormir. Même si c'est très tard dans la nuit, les heures de coucher finiront par se régulariser progressivement.
- 3 Maintenez la plus grande régularité possible dans vos heures d'exposition à la lumière et à la noirceur. Exposez-vous le plus possible à la lumière solaire le jour. Dormez dans la noirceur et demeurez dans la lumière tamisée la nuit si vous sortez du lit.
- 4 Détendez-vous mais évitez de faire une sieste si vous ressentez une fatigue importante au cours de la journée.
- 5 Quittez votre chambre si vous vous réveillez la nuit et que vous avez du mal à vous rendormir. Détendez-vous dans la lumière tamisée d'une autre pièce jusqu'à ce que vous ressentiez le besoin de vous rendormir.
- 6 Résistez à tout prix au désir de regarder l'heure la nuit ! Réglez votre réveil pour qu'il sonne à l'heure voulue et régulière le matin.
- 7 Évitez l'utilisation excessive de substances stimulantes au cours de la journée (à moins de prescription médicale).
- 8 Bannissez dans votre chambre le travail, la télévision, les cellulaires...
- 9 Dormez dans un environnement calme, sombre, tempéré et bien ventilé.
- 10 Planifiez un temps de repos et de loisirs tous les jours, particulièrement en soirée.

La santé physique et morale des profs est reliée au climat régnant dans l'établissement. Tout joue : le comportement des élèves, le bruit, la violence, le punch du proviseur, la solidarité entre collègues, la réputation du lycée, les réformes incessantes, le

sentiment d'être livré à soi-même... Le stress, parfois dévorant, envahit les profs, avec à la clé, une hyper-exposition à certaines maladies psychosomatiques telles que l'épuisement physique ou nerveux, les troubles du sommeil.

Si votre travail vous empêche de dormir, n'hésitez pas à consulter votre médecin et à appeler Murielle TURCHI, psychologue clinicienne, les lundis, mardis et jeudis au

SNETAA-FO national : 01 53 58 00 30



CE QUI VA CHANGER

DANS LA REPRÉSENTATION DES PROFESSEURS

La constitution des corps de l'Éducation nationale amène le ministère à revoir la composition des listes pour les futures élections professionnelles en tenant compte de cette réalité.

Aussi pour la liste CAPN (représentants au niveau national) des PLP, il faudra désormais 6 élus issus de la classe normale + 3 élus de la hors classe et 1 élu de la classe exceptionnelle (chacun pouvant être remplacé par 2 suppléants).

Cette déclinaison se retrouvera au niveau académique, avec encore une incertitude sur la place de la classe exceptionnelle, qui sera représentée à part entière (1 + 3 + 6) ou sera fusionnée dans un ensemble avec les élus de la hors classe (4 + 6).

Pour la liste des CPE en CAPN, cela donne : 5 élus de la classe normale, 2 de la hors classe et 1 de la classe exceptionnelle (et toujours 2 suppléants par titulaire). Au niveau académique, la même interrogation que pour les PLP subsiste.

Le SNETAA-FO comme sa fédération demandent la fusion des sièges hors classe et classe exceptionnelle à tous les niveaux.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, le SNETAA-FO revendiquait que le mouvement spécifique des DDF se fasse avec tous les corps réunis dans une même commission. Il revendiquait également que les PLP puissent être présents au groupe de travail (GT) d'affectation sur postes spécifiques en BTS pour lesquels de

nombreux PLP postulent.

Devant nos demandes répétées, le ministère propose une modification de taille : la création, en lieu et place des actuels GT par corps, d'une formation « tous corps » (FPMN) spécifique aux DDF et une autre à l'affectation en BTS, dans laquelle les élus PLP pourront siéger avec les autres corps.

Cette modification importante sera soumise aux instances consultatives réglementaires dans les semaines qui viennent. Après validation, elle devrait entrer en vigueur dès 2019. Cette modification satisfait pleinement aux revendications du SNETAA-FO. Il reste au ministère à transformer ses intentions en réalité !

MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE 2018 : UN PREMIER BILAN

Après un projet de mouvement catastrophique, une fois de plus transmis par le ministère aux participants, seulement 32,5 % des PLP titulaires obtenaient satisfaction. Le SNETAA-FO a été la seule organisation à répondre aux collègues en détresse ou anxieux le jour-même, et tout le week-end qui a suivi, et au-delà de la fin des réunions avec le ministère. Cette opération s'est avérée nécessaire.

Après un raz-de-marée de modifications se sont tenues les CAPN à l'occasion desquelles une écoute souvent plus attentive que d'habitude de la part de l'administration a permis de nouvelles améliorations, amenant un gain de 1,5 point sur le résultat initial. Mais ça reste encore très insuffisant ! Les PLP sont les plus mal traités de tous les corps du second degré ! D'ailleurs, une seconde audience du SNETAA-FO auprès M. Geffray, Directeur général des ressources humaines, a permis d'exposer cette situation. Si l'objectif de la DGRH est d'amener le pourcentage de titulaires satisfaits aux alentours de 40 %, il y a encore du travail pour y parvenir et le blocage de certaines disciplines risque de rendre l'exercice ardu !

Nombre de nos PLP ne peuvent pas comprendre qu'il n'y ait qu'un nombre très réduit d'entrées dans une académie quand ils voient le nombre de postes vacants au mouvement intra-académique.

C'est pourquoi, une fois de plus, le SNETAA-FO invite tous les PLP mécontents à le faire savoir et à demander une révision d'affectation au ministère pour la rentrée prochaine, quel que soit leur rang sur la liste d'attente ! Le SNETAA-FO les accompagnera et défendra les dossiers un à un.



VIVE LE « NEW PUBLIC MANAGEMENT »... OU PAS !

Le niveau demandé pour accéder aux concours de l'enseignement n'a cessé d'augmenter depuis une cinquantaine d'années. Nous sommes ainsi passés d'un niveau Bac pour atteindre aujourd'hui un troisième degré diplômé du supérieur avec l'acquisition du Master comme précieux sésame.

Cette évolution répond au principe du New Public Management (NPM) dont les exemples européens les plus aboutis sont l'Angleterre, la Suède et les Pays-Bas. Ce système, encensé par nos divers réformateurs, ne semble cependant pas exempt de failles, comme en témoignent les récentes études conjointes de sociologues, économistes et chercheurs en sciences de l'éducation.

En effet, l'organisation du système éducatif et de son personnel se trouve calquée sur le modèle de gestion des ressources humaines de l'entreprise. Le NPM donne le profil d'un nouveau type d'enseignement reposant sur un investissement personnel d'enseignants aux compétences élargies, évoluant dans un milieu dirigé de façon autonome par une hiérarchie locale. Il faut avant tout pouvoir répondre à la demande d'une clientèle, dont le degré de satisfaction détermine l'évolution de carrière de l'enseignant, dans l'application constante d'une démarche qualité des chefs d'établissement.

Or, loin de susciter une émulation des vocations, il s'avère que ce système est en proie à une pénurie de postulants/volontaires. Les dernières analyses font état d'une proportion de démissionnaires en nette augmentation. Les enseignants déplorent leur manque de formation

pour des disciplines qui leurs ont été imposées d'enseigner au titre de leur capacité à la polyvalence (22 % d'enseignants hollandais en maths affirment ne pas avoir été formés pour cette matière contre 4 % en France). L'objectif de valorisation de la fonction est de ce fait largement entaché par le creuset engendré entre la qualification exigée initialement, les salaires proportionnellement plus bas à qualification équivalente par rapport au privé et l'obligation, au final, de recourir à des personnels moins qualifiés et sous statut contractuel (moins de 10 % d'enseignants en Suède se considèrent valorisés dans la société).

De plus, les résultats ne connaissent pas l'essor escompté. L'Angleterre et la Suède s'inquiètent de la baisse notée au test PISA. Même si les Pays-Bas conservent une place d'excellence à ce test, le nombre de leurs élèves à l'origine de la réussite de ce classement international est relativement faible.

Le succès de ce système est donc largement remis en cause par nos voisins européens et devrait bien faire réfléchir nos responsables politiques ainsi que l'ensemble des personnels de l'enseignement sur le devenir de notre système scolaire.

C'est pourquoi le SNETAA-FO refuse toute autre forme de recrutement qui remettrait en cause les statuts et les concours de la fonction publique, garants de la neutralité et de l'indépendance du fonctionnaire et de l'École publique et laïque.

Le SNETAA-FO s'oppose, pour les PLP comme pour tous les autres corps d'enseignants, à la masterisation et affirme que le recrutement par concours nationaux est indissociable des statuts particuliers et du statut de fonctionnaire d'État.

Le SNETAA-FO condamne l'augmentation du nombre de contractuels qui paupérise les agents de l'État, instaurant la déréglementation de la fonction publique.



PPCR : D'INCONGRUITÉS EN INCONGRUITÉS

Le ministère a fait paraître deux notes de service sur le PPCR, histoire de bien enfoncer le clou sur la réforme de l'avancement.

La première (n° 2018-024 du 19 février 2018) concerne les modalités d'accès à la hors classe : comment déterminer la liste des collègues de la classe normale qui vont pouvoir passer au grade supérieur ?

Il y a du lourd. Vous vous souvenez que notre administration voulait tirer un trait sur le passé et notamment sur les notes, jugées subjectives, et préférer le principe d'une appréciation par niveau. Eh bien, l'appréciation décidée par le recteur lors d'un rendez-vous de carrière (voir nos parutions précédentes), choisie parmi 4 degrés (de « excellent » à « à consolider ») servira de base de nouveau à l'inspecteur et au chef d'établissement pour que ces derniers émettent un avis selon 3 degrés. Oui, pas 4 mais 3, de « très satisfaisant » à « à consolider »... Bon. Cet avis permettra, dans un second temps, au recteur (le notateur final) d'arrêter définitivement l'appréciation, toujours selon des degrés parmi un choix de 4 (le degré « à consolider »

est réintégré)... Vous suivez toujours ? Mais c'est pas fini ! L'avis sera dans un troisième temps transformé... en points, 145 à 95 points ! Ah finalement, il avait du bon le barème ! C'est l'Unsa, le Sgen-Cfdt et le Snuep-Fsu qui ne doivent pas être à l'aise, eux qui souhaitaient tant la mort des notes...

Mais le plus savoureux arrive. Que faire des collègues qui ne subiront pas le troisième rendez-vous de carrière, celui qui était lié au passage à la hors classe ? Leurs notes, arrêtées au 31 août 2016 (ou au 31 août 2017 dans certains cas), vont bien servir. Elles permettront au chef d'établissement et à l'inspecteur de leur attribuer un avis... par degré, choisi parmi 3, lui-même transformé en appréciation définitive parmi 4 degrés, elle-même transformée en points ! Le ministère a-t-il trouvé la pierre philosophale ? Non non, il a trouvé le PPCR...

Les points en question seront ajoutés à un autre ensemble de points, de 0 à 160, correspondant à l'ancienneté détenue depuis le 9ème échelon + 2 ans (niveau requis pour prétendre à la hors classe) pour former un barème permettant d'établir le fameux d'avan-

cement. Ouf, on en a fini ! Ou presque : le SNETAA-FO rappelle que le passage à la hors classe n'est pas automatique et qu'une opposition pourra toujours être formulée contre un collègue. Et dire qu'on nous avait vendu le PPCR comme permettant de dérouler une carrière sur deux grades...

La seconde note (n° 2018-027 du 19 février 2018) porte sur l'accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle. Pour faire simple : un collègue sur cinq déjà dans ce grade pourra atteindre cet échelon, sur le fondement seul de sa « valeur professionnelle » et des « acquis de son expérience ». En d'autres termes : aucun critère objectif n'entre en ligne de compte !

Le SNETAA-FO dénonce cette mascarade qui donne l'illusion du progrès mais qui, en fait, expose la carrière des PLP à l'aléatoire, à l'incertain, au clientélisme, à l'arbitraire. Lors des discussions sur le PPCR, les revendications du SNETAA-FO étaient claires ; elles le sont toujours : nous exigeons une revalorisation indiciaire et un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat, pour tous, immédiatement !

PARITÉ

La première loi sur la parité introduisant l'égalité homme femme dans la vie politique date du 6 juin 2000. À l'occasion de la journée internationale des droits de la femme, le 8 mars, nombre d'études sont parues dans la presse sur les inégalités salariales. En France, dans la fonction publique, une femme gagne en moyenne 19 % de moins qu'un homme. Au SNETAA-FO nous sommes viscéralement attachés à l'égalité hommes-femmes, aussi bien pour nos représentants que pour la rémunération.

Mais que fait le gouvernement pour résoudre ces problèmes ? Il agit en utilisant le principe de la représentation

équilibrée et proportionnelle.

Ainsi, pour les prochaines élections professionnelles, les listes présentées devront avoir un nombre de femmes proportionnel à celui du corps. Pour les PLP, il y a 49,6 % de hommes... il devra donc y avoir entre 14 et 15 candidats hommes sur 30.

Mais la représentation équilibrée proportionnelle ne s'arrête pas là.

Toutes les promotions seront soumises à cette règle. Vous ne vous en êtes sans doute pas aperçus mais cela a déjà commencé ! L'avancement à la classe exceptionnelle s'est déroulé selon ce principe.

S'il y avait 50 % d'hommes et 50 % de femmes parmi les promouvables, il devra y avoir la même proportion de promus. S'il y a un déséquilibre parmi les plus hauts barèmes, la loi contraint le rectorat à rétablir cet équilibre, quitte à ne pas respecter le classement établi. Cela sera le même principe pour l'avancement accéléré à la hors classe.

Mais pourquoi y a-t-il un déséquilibre ? Parce que l'évaluateur, le rectorat, via les inspecteurs et proviseurs, l'ont créé. Et c'est le même rectorat qui utilise une loi que son administration a mise en place pour défaire ce qu'il a lui-même généré !

C'est ubuesque.

MOINS DE PLACES AUX CONCOURS : LE MINISTÈRE FAIT LE CHOIX DE MAINTENIR LA PRÉCARITÉ ?

Le SNETAA-FO a déjà dénoncé le fait que le recrutement n'était pas à la hauteur des postes offerts ! Le gouvernement justifie donc, cette année, cette baisse par rapport au nombre de postes non pourvus l'année dernière. Si ce rythme continue, il n'y aura bientôt plus de titulaires face aux élèves. La valorisation de la formation professionnelle passe aussi par l'augmentation de collègues à titulariser et par un métier plus attractif en redonnant l'autorité aux enseignants.

Cette baisse annoncée aura une conséquence plus pernicieuse, les nombres d'entrées lors du mouvement national dans les académies étant directement liés au nombre de stagiaires. Moins il y en aura, plus les mutations l'année suivante seront difficiles !

Pourtant, les contractuels voulant être titulaires existent ! Ils sont dans les classes, devant les élèves et exercent souvent dans des conditions difficiles.

Ils ne sont pas toujours aidés, suivis et formés. Ne pas leur donner la possibilité de sortir de cette condition est insupportable. Refuser le concours aux collègues contractuels et refuser la titularisation aux stagiaires en ne leur validant pas leur année de stage est autant intolérable.

Contractuels, faites entendre votre voix à l'occasion des prochaines élections professionnelles de décembre. Faites-vous entendre pour que les nouvelles directives issues des décrets du 29 août ainsi que la circulaire d'application soient mises en place dans toutes les académies et avec effet rétroactif ! Faites-vous entendre pour que les postes mis aux concours soient tous pourvus ! Faites-vous entendre pour de meilleures conditions de travail ! Faites-vous entendre pour que soit mise en place une vraie formation adaptée aussi bien pour les contractuels que pour les stagiaires !

Le SNETAA-FO se bat et continuera à se battre pour la défense des contractuels.



TEMPS PARTIEL ET CALCUL DE PENSION D'UN FONCTIONNAIRE

Un temps partiel peut être de droit ou sur autorisation.

Le temps partiel de droit peut être accordé pour élever un enfant né (maximum jusqu'aux 3 ans de l'enfant) ou adopté (pendant 3 ans au maximum après l'adoption), pour un handicap ou pour soins à personne handicapée...

Le temps partiel de droit accordé pour élever un enfant né ou adopté depuis moins de 3 ans n'a aucune conséquence ni sur la durée d'assurance (décote ou surcote) ni sur la liquidation de la pension (taux de pension). Dans les deux cas, c'est la même prise en compte qu'un temps complet (4 trimestres par an).

S'il est accordé pour un fonctionnaire handicapé ou pour prodiguer des soins à une personne handicapée, le temps partiel de droit n'a aucune conséquence sur la durée d'assurance. En revanche, la durée de service prise en liquidation est calculée au prorata de la quotité de service.

Le temps partiel sur autorisation n'a pas d'incidence sur la durée d'assurance (décote ou surcote) et est comptabilisé comme la durée d'un temps complet (4 trimestres par an).

Mais pour la liquidation, la quotité prise en compte est au prorata de la quotité effectivement travaillée.

Exemple : une année scolaire à 80 %

sur autorisation sera comptée 4 trimestres de durée d'assurance mais seulement 3 trimestres et 18 jours de services en liquidation ($360 \times 0,8 = 288 \text{ jours} = 3 \text{ trimestres et } 18 \text{ jours}$). La perte sera donc de 72 jours.

Il est toujours possible de valider les jours manquants en surcotisant pour retrouver ainsi la totalité des 4 trimestres sur l'année. Mais cette surcotisation ne peut porter que sur 4 trimestres au maximum (ou 8 trimestres pour un travailleur handicapé à 80 % au moins).

Vous avez une question ? Interrogez le SNETAA-FO qui mettra à votre disposition ses spécialistes de la retraite !

• Daniel Bloch

• Pascal Vivier



INTERVIEW CROISÉE

Alors qu'un bouleversement sans précédent s'annonce pour l'enseignement professionnel, il semblait urgent de poser un regard sur le système dans son ensemble. Malgré des divergences, « le père » du bac pro a accepté de débattre de la situation (entretien réalisé au SNETAA-FO ce 14 mars 2018).

VOUS AVEZ ÉTÉ UN ACTEUR IMPORTANT DE L'ÉDUCATION NATIONALE, QUEL REGARD PORTEZ-VOUS AUJOURD'HUI SUR L'ÉCOLE ?

DANIEL BLOCH : Je suis fondamentalement optimiste : il suffit pour partager cet optimisme de comparer ce qu'est l'Éducation nationale aujourd'hui à ce qu'elle était il y a quelques décennies. Désormais, par exemple, 80 % des jeunes obtiennent un baccalauréat, et pour près de 20 % d'entre eux, il s'agit d'un baccalauréat professionnel. Quand j'ai passé le baccalauréat, c'était 10 % pour le baccalauréat et moins de 5 % pour le CAP... Je suis cependant d'un optimisme tempéré, depuis plusieurs années, dès lors que j'examine ce qu'il en est de l'évolution des indicateurs internationaux qui caractérisent les compétences de nos élèves à divers moments de leur parcours éducatif (PISA, TIMSS, PIRLS...). Il faut remonter la pente.



AVEZ-VOUS RENCONTRÉ JEAN-MICHEL BLANQUER, ACTUEL MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ?

DANIEL BLOCH : J'ai eu l'occasion de rencontrer des membres de son cabinet ainsi que le directeur de la DGESCO... mais pas J.-M. Blanquer. Je ne peux qu'être d'accord avec lui sur les deux domaines qu'il considère comme prioritaires : l'enseignement primaire et l'enseignement professionnel. C'est ce pour quoi je milite depuis de très nombreuses années.

PASCAL VIVIER : J'ai rencontré à plusieurs reprises l'actuel ministre, J.-M. Blanquer. Notre première rencontre s'est effectuée quand il était recteur de Guyane. J'ai toujours apprécié son rapport franc dans les discussions et sa qualité d'écoute. Il est respectueux de ses interlocuteurs ; c'est assez rare pour que j'aie à le souligner. Nous adhérons à ses intentions quant aux priorités annoncées. Concernant l'enseignement professionnel, on ne peut qu'y être favorable. L'École et la Nation doivent pouvoir offrir le maximum aux jeunes qui ont le plus besoin. Après il faut faire attention entre intentions et leur traduction en actes. Je crains les rendez-vous manqués. Je crains les pressions extérieures toxiques et les injonctions dénuées de bons sens.

D. B. : Il faut, avant tout, savoir travailler dans la durée. L'unité de compte de l'Éducation nationale, c'est 15 ans, la durée de la scolarité d'un jeune de son entrée à l'école maternelle, à 3 ans, à sa sortie du lycée, à 18 ans. C'est en 15 ans que l'on peut modifier les choses en profondeur. Et c'est ainsi qu'en 1985 nous avons proposé que soit adopté l'objectif « 80 % au niveau du bac en l'an 2000 », et donc pour 15 ans plus tard. Le baccalauréat professionnel constituait un outil – car il fallait être concret – pour atteindre cet objectif, de nature tant économique que sociale. Lorsque nous avons proposé sa création, en 1985, nous avons eu très peu de soutien, en dehors bien sûr du ministre de l'époque, J.-P. Chevènement. Parmi eux, je citerai volontiers celui de la confédération FO. J'ai gardé la lettre de son secrétaire confédéral, Antoine Faesch, favorable à la création du baccalauréat professionnel, en précisant que cette confédération s'est « toujours prononcée pour le développement et la valorisation de l'enseignement professionnel. (...) il convient que tout cycle d'enseignement soit sanctionné par un diplôme national. (...) Ainsi, l'éducation peut être considérée comme



un moyen de l'expansion économique par la formation d'un personnel qualifié et de cadres. Elle est aussi l'élément important d'une politique offrant à chacun des chances de réussite professionnelle et de promotion sociale. »

P.V. : Depuis, une réforme de l'enseignement professionnel de grande ampleur a eu lieu en 2009, il y a à peine 8 ans. À votre avis, n'est-ce pas trop tôt pour en faire un bilan ou bien doit-on envisager dès à présent une révision ? Nous avons essentiellement un retour positif et des familles et des jeunes. L'objectif de 80 % d'une classe d'âge au bac a pu être atteint, en grande partie, grâce au bac professionnel et, en particulier, depuis son passage en 3 ans.

D.B. : Le bac pro 3 ans constituait un bon objectif pour un certain nombre d'élèves. Mais sa mise en œuvre s'est effectuée dans la précipitation, sur des bases qui n'étaient pas pédagogiques mais d'abord financières. En réalité, cette réforme s'est effectuée sur la base d'une analyse bien trop superficielle du fonctionnement du système éducatif. Le principe de l'observation d'une phase expérimentale n'a pas été respecté, alors qu'il aurait fallu, avant de le généraliser, en mesurer les conséquences et apporter les correctifs nécessaires. Qui sait aujourd'hui, à part les enseignants, que la durée de la formation jusqu'au baccalauréat professionnel, pour la majorité des élèves, a de fait diminué de deux ans ? D'une part à cause de la réduction de la durée de la préparation du baccalauréat professionnel, et du fait, moins connu, de la réduction des taux de redoublement à l'école et au collège. Or, la baisse des compétences des élèves à la sortie du collège – mesurée par le dispositif PISA – résulte pour l'essentiel de la baisse des compétences des élèves ensuite majoritairement orientés vers l'enseignement professionnel, qui précédemment avaient au moins redoublé une fois et qui ne redoublent plus. C'est ainsi que le niveau de compétence des élèves qui entrent en fin de 3e des collèges en lycée professionnel a diminué – vous le constatez tous les jours – en même temps que les professeurs de l'enseignement professionnel ont disposé d'une année de moins pour les



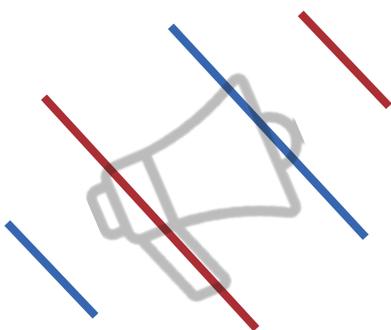
conduire au baccalauréat ! Il fallait s'attaquer d'abord à la question du niveau des élèves à la sortie du collège, en se penchant sur la totalité de leurs parcours, depuis le pré-élémentaire. Attribuer à l'enseignement professionnel la responsabilité du décrochage de pans entiers de la jeunesse est profondément injuste. Il ne faut pas confondre le symptôme avec la cause de la maladie. Là encore, une absence de vision systémique. La prévention est moins coûteuse et plus efficace que les soins... qu'il faut bien sûr néanmoins continuer à prodiguer.

P.V. : Cette réforme doit se réfléchir sur le temps et sur l'École dans sa globalité. Certes, elle a été initiée d'abord par des objectifs de réduction des dépenses et en flattant l'opinion sur la chance offerte aux jeunes de faire un bac en 3 ans comme les autres bacs.

Quant au nombre de redoublements, il a été réduit sans s'attaquer au fond du problème à savoir les difficultés des élèves tout au long de leur parcours scolaire.

La Nation entière a-t-elle envie de mettre des moyens pour donner une chance à tous ? En particulier pour ces jeunes qui décrochent dès le primaire et que le collège ne réussit pas à raccrocher ? Je ne suis pas sûr que « l'opinion », les Français en général, aient vraiment conscience que ces jeunes s'enfoncent. Le système scolaire ne s'attaque pas à une seule difficulté clairement identifiée mais à des difficultés multiples qui se croisent souvent. Je parle souvent de « poly-difficultés », même si ce terme n'est pas compris.

La position du SNETAA-FO, à l'époque, s'est orientée clairement pour une remise à plat du système en remettant en place des CAP afin de proposer un véritable traitement de la difficulté. Notre choix était de s'occuper du « bas » autant que du « haut », c'est-à-dire autant des jeunes en grandes difficultés que d'une filière haute se projetant sur le BTS et la licence pro. Notre préoccupation était de ne pas cantonner les lycées professionnels comme des établissements spécifiques de la remédiation ; il fallait sortir de cette stigmatisation. On comprend ainsi mieux



notre combat pour l'implantation d'un maximum de BTS en lycée pro.

D. B. : Je le dis depuis des années : il faut maintenir les CAP afin notamment d'aider les jeunes en grandes difficultés et souvent moins matures, mais aussi penser à un CAP qui permettrait d'accéder de façon plus significative qu'aujourd'hui à un bac pro, et retrouver ainsi un mode « lent » d'accès au baccalauréat professionnel. Et il existera encore, heureusement et pour longtemps, des métiers pour lesquels le CAP restera une porte d'entrée.

P. V. : Pourtant, 350 000 places de CAP ont été supprimées lors de la création du bac professionnel en 1985... Déjà dans l'opinion, l'image du CAP était dévalorisée. Nous devons rappeler ses forces et son utilité tant pour les jeunes en échec à l'école que pour les entreprises qui ont besoin de travailleurs polyvalents et quand même qualifiés. Mieux vaut cette qualification qu'aucune ! Aujourd'hui les entreprises insinuent que le CAP n'aurait plus comme finalité l'employabilité. Je ne le pense pas. Pas pour tous. Ainsi nous sommes vraiment favorables à ce que le CAP soit un temps d'étape.

Nous nous battons pour avoir des CAP à rythme variable allant de 1 an à 3 ans. Ils ne doivent pas être des CAP cul-de-sac : chaque élève pourrait évoluer à son rythme et aboutir à un bac pro à la suite donc en 5 ou 6 ans au lycée professionnel, selon son propre degré de difficulté, ou un bac pro en 3 ou 4 ans pour les meilleurs. Cela permettrait aussi des conditions d'enseignement plus sereines et surtout efficaces.

Nous nous battons depuis plusieurs années contre tous ceux qui veulent supprimer ce que l'on appelle le diplôme intermédiaire, CAP ou BEP... Si tout le monde s'attelle à vouloir limiter le nombre de décrocheurs scolaires, nous tenons absolument à garder cette possibilité peu connue et pourtant unique en lycée. Si le jeune, pour des raisons X ou Y, quitte le système scolaire avant le bac, il peut ainsi se revendiquer d'un diplôme.

Par ailleurs, avec une seconde indéterminée s'annonce le spectre d'une déprofessionnalisation du bac pro. Dans ce cas, ce sont tous les diplômés qui seront déprofessionnalisés... on en entendra de la part des entreprises et de leurs représentants !



D. B. : En effet, avec l'introduction d'une seconde indéterminée, on poursuit sur cette voie de la déprofessionnalisation, engagée en 2009, qui s'est traduite par une dégradation d'accès à l'emploi des bacheliers professionnels et en conséquence une demande démultipliée d'accès aux enseignements supérieurs, sans pour autant que les conditions pour la réussite des bacheliers soient réunies – sauf en abaissant le niveau des exigences. Concernant le diplôme intermédiaire, ce n'est pas tout à fait la même chose lorsqu'il s'agit d'un parcours de 3 ans ou d'un parcours en 4 ans. Sur 4 ans, le diplôme intermédiaire est indispensable. Sur 3 ans, ça se discute. Dans le cas d'un CAP prolongé à 4 ans, vers le baccalauréat professionnel, le CAP demeure indispensable, pour éviter des sorties sans diplôme. Dans la même optique, je plaide pour une refondation de l'enseignement professionnel pour qu'il inscrive



au moins dans un *continuum* allant de la sortie du collège à la licence professionnelle avec, pour cette dernière, éventuellement un BTS ou un DUT comme diplôme intermédiaire. Mais surtout avec une licence professionnelle en 3 ans accessible directement à la sortie du bac et notamment bien sûr en continuité avec le bac pro - pour des parcours pédagogiques construits de manière cohérente, avec un caractère professionnel marqué. De plus, dès la création du baccalauréat professionnel, j'ai toujours plaidé pour qu'à terme, le choix, en fin de classe de troisième s'effectue entre deux voies seulement : une voie générale et une voie professionnelle. Une voie générale nourrie, du côté des options scientifiques, par les sciences de la nature mais aussi, et bien davantage qu'aujourd'hui, par les sciences de l'artificiel (notons ici que j'emploie le mot de sciences de l'artificiel et non de technologie qui constitue une discipline qui n'existe pas en tant que telle dans l'enseignement professionnel supérieur, sauf si elle est associée à un champ professionnel donné). Aux côtés de

cette voie générale, une voie professionnelle, qui inclut aussi quelques filières conduisant aujourd'hui à un baccalauréat technologique, mais une voie professionnelle davantage ouverte qu'aujourd'hui à la culture générale.

P. V. : Cela peut être une voie mixte : technologique/professionnelle. Il est vrai que, dans tous les pays où nous sommes allés, il n'existait que deux voies identifiées. C'est le souci des politiques en France qui ne veulent pas forcément clarifier ce système pour ne pas fâcher tous les lobbys...

D. B. : La situation est celle rencontrée lors de l'introduction de la technologie au collège : j'en étais le défenseur, dans le cadre du Haut Comité Éducation-Économie que je présidais alors. Mais je pensais que la « technologie » serait intégrée à divers enseignements disciplinaires, sans pour autant constituer une discipline en soi, ce qu'elle est malheureusement devenue. C'est, en continuité, que j'ai conduit, en 2005, les travaux ayant aboutis à l'intro-





duction en classe de 3e, d'une option de 3 heures (DP3) de découverte professionnelle – intégré aujourd'hui dans les « Parcours Avenir » mais surtout en proposant l'implantation de classes de 3e (DP6) en lycée professionnel – avec 6 heures consacrées à une approche du monde professionnel. Ces classes sont aujourd'hui intitulées « Classes préparatoires à la voie professionnelle ». Ce dispositif a récemment été attaqué de manière virulente par le CNEC pour qui l'appartenance à ces classes (ou l'enseignement professionnel lui-même ?) stigmatiserait les élèves. Il faudrait donc les supprimer.

Un rapport d'inspection de 2015 avait pourtant permis de bien cerner la perception qu'avaient les élèves eux-mêmes de ces classes. Les élèves, tout au contraire, se sentent enfin pris en considération et reprennent confiance dans la formation. À la sortie de cette année de 3e, deux-tiers s'orientent vers un bac pro, et un tiers vers un CAP. Et ils réussissent mieux que les élèves présentant les mêmes difficultés mais restés en troisième de collège. La suppression de ces classes de troisième préparatoires à l'enseignement professionnel pourrait être qualifiée de défaut d'assistance à collégiens en danger. La demande est supérieure à l'offre. Il faut les développer, même si l'objectif ne peut être de les conserver à moyen terme. Mais attendons qu'il y ait moins d'élèves en perte à l'entrée même du collège.

P.V. : Et vous savez à quel point le SNETAA vous a appuyé à l'époque. Nous serions maintenant pour l'extension du principe sur une 6e DP3, une 5e DP3... C'est-à-dire que tout le monde puisse y avoir accès. Nous savons qu'il existe un besoin précoce de connaissance des métiers, une initiation à l'économie par la découverte du tissu économique local, vous l'aviez initié avec les 3e DP3. Les PLP sont prêts à s'y investir. Le CNES-

CO voudrait, pour de multiples raisons, supprimer ce qui s'appelle actuellement la « 3e de Préparation à l'Enseignement Professionnel ». L'institution, pour le moment, compte les maintenir et c'est tant mieux !

Aujourd'hui, l'on propose dans le rapport récent de l'enseignement professionnel de réduire les sorties sans qualification en scindant la formation en blocs de compétences. Un jeune, qui n'aurait pas son diplôme, aura au moins des blocs de compétences et pourrait les faire valoir en entreprise. Je le dis farouchement : c'est faux et dangereux car, au final, ça enlève toute ambition d'obtenir un diplôme national, seul reconnu par les branches professionnelles dans les conventions collectives des salariés. Au SNETAA-FO, nous tenons à la valeur des diplômes nationaux.

D.B. : Je suis pour les blocs de compétences comme éléments de constitution d'un programme pédagogique, mais celui-ci doit d'abord être globalement cohérent et ne peut se traduire seulement sous forme « blocs de compétences ». C'est une approche très réductrice dès lors qu'il s'agit d'Éducation nationale et non pas seulement d'Instruction publique. De plus, si l'on souhaite certifier des blocs de compétences aux jeunes qui ne parviennent pas à décrocher un diplôme en entier, cela signifie bien que l'on accepte en tant que tels, dès le départ, les dysfonctionnements du système plutôt que de chercher à les supprimer. Mais pour moi, ce nouveau rapport passe à côté de l'essentiel : il ne tient pas compte de la réalité des publics auquel il s'adresse, de ces publics dont vous avez la charge dans l'enseignement professionnel, c'est-à-dire des élèves tels qu'ils sont et non de jeunes virtuels, sans éclairer leur avenir. D'autre part, il passe sous silence ce qui devrait être la mère de toutes les réformes de l'enseignement

professionnel, à savoir une remise à plat de son système de « gouvernance ».

P.V. : Ce rapport propose d'accroître la place de l'enseignement général. Nous avons aussi cette proposition, mais sans pour autant dénaturer le disciplinaire. Nous demandons une « reconnexion » au métier, une contextualisation du disciplinaire. La pédagogie inductive peut aisément le permettre.

D.B. : C'est pour cela que j'ai toujours plaidé aussi – ce n'est qu'un exemple – pour un enseignement de la philosophie pour les bacheliers professionnels. Ils en sont aujourd'hui exclus. Les difficultés que l'on connaît actuellement dans notre société sont souvent liées à l'absence d'une pensée autonome. Lorsque j'ai mis en place cet enseignement, à titre expérimental, dans trois académies, toutes les évaluations effectuées ultérieurement ont été très positives. Mais remarquons en passant qu'il s'est agi également d'une extraordinaire action de formation continue pour les professeurs de philosophie qui avaient accepté d'y participer, et qui, pour cela, avaient à convaincre des élèves qu'ils connaissaient mal, et au départ qui étaient loin d'être persuadés de l'intérêt de la discussion philosophique. Cette expérimentation n'a pu être généralisée. Elle aurait cependant démontré que l'on respecte davantage les élèves de l'enseignement professionnel. Dans « *Souvenirs et solitude* » le grand ministre de l'Éducation nationale qu'a été Jean Zay, nous dit : « L'écolier apprend à lire, à écrire, à compter, à raisonner, non à parler (...) le langage est exercice pratique avant d'être objet d'étude. Il appartient au domaine de l'action plutôt qu'à celui de la connaissance. », « Savoir le français, c'est d'abord savoir se servir de la langue française », « chaque élève sait qu'on lui a appris à connaître, non à parler. C'est un enseignement méthodique de la parole qui devrait prendre sa place... » Apprendre à écouter, à parler, à convaincre... : un volet de l'éducation trop absente de la formation professionnelle.



P.V. : Vous savez combien j'ai été attaché personnellement à ces expérimentations de la philosophie en LP ; je regrette de ne pas réussir à convaincre dans ce domaine. Avec passion et en arguant, je fais face aux mêmes arguties ineptes sur les capacités des jeunes dont nous avons la charge. C'est même parfois une peine pour moi qui ai fait partie de ceux qui l'ont expérimentée...

Vous connaissez bien les campus des métiers. J'aimerais connaître vos positions. On ne parle jamais des jeunes en grandes difficultés quand on parle de « campus ». Ce que je crains dans le campus des métiers, c'est une spécialisation sur un type de métiers et une spatialisation spécifique alors que nous savons que les jeunes les plus en difficulté vont s'orienter au plus proche de chez eux ; ils sont peu mobiles géographiquement.

D. B. : Les campus des métiers constituent à la fois des outils de développement économique et social, mais aussi des instruments destinés à positionner l'enseignement professionnel dans une nouvelle dynamique. Les campus permettent d'optimiser les équipements comme les ressources humaines. Ils ont dans leur vocation la prise en charge de troisièmes préprofessionnelles, l'obligation d'inclure des CAP dans une logique de continuité des parcours y compris vers le baccalauréat, et d'ouvrir le baccalauréat professionnel vers les formations professionnelles supérieures.

P.V. : Le ministre parle des campus des métiers comme des « Harvard » de l'enseignement professionnel.

D. B. : Nous n'en sommes pas là ! Cependant, dans le cadre d'une mission directement placée auprès de la ministre,

et avec son soutien constant, nous avons pu tirer, pendant un peu plus de trois années, les leçons des premières réussites, avec un dispositif de diffusion des meilleures pratiques, mais aussi de correction des difficultés rencontrées, de sorte que le modèle actuel n'a rien à voir avec le modèle initial. On est ainsi aujourd'hui à la version 4, avec des campus bien localisés, opérationnels, facilitant la collaboration entre lycées professionnels et établissements d'enseignement supérieur situés dans le périmètre du campus, mais aussi avec les collectivités territoriales et les entreprises, tout en apportant aussi un appui aux établissements couvrant les mêmes spécialités mais situés hors de leur périmètre. Il est ainsi possible de démultiplier les relations avec le monde de l'économie, de rendre effectives celles désormais plus que jamais nécessaires entre le secondaire et le supérieur, avec au niveau local, une direction opérationnelle fédératrice, un copilotage territorial académie-région et au niveau national un pilotage interministériel désormais bien installé. Et un nouveau mode de « gouvernance » avec l'expérience d'une approche plus systémique et plus « scientifique » dans la gestion des projets structurant l'enseignement professionnel. En somme, nous avons constitué les campus comme une base - mais encore très fragile et perfectible - de réflexions et d'actions pouvant conduire à un second souffle pour l'enseignement professionnel, comme l'avait été, en 1985, la création du baccalauréat professionnel.

P.V. : J'aurais tant encore à discuter avec vous et j'espère que nous pourrions continuer à enrichir nos échanges ; la publication d'une partie de cet échange devrait y contribuer. Je vous remercie d'avoir accepté cet entretien à un

moment crucial pour l'enseignement professionnel. Nous avons besoin de tous les retours d'expérience et le votre est peut-être l'un des plus importants du système. Si vous êtes, Monsieur le Recteur - je peux l'avouer maintenant car cela fait plus de 20 ans que nous nous connaissons -, l'un des rares pour qui j'ai eu un vrai coup de foudre intellectuel, je connais aussi vos valeurs et votre volonté d'améliorer toujours notre système pour le bénéfice des jeunes. Je tenais à vous remercier également pour cette amitié longue, fidèle et exigeante. Merci à vous !

Le parcours de Daniel Bloch

Ingénieur et physicien, Daniel Bloch a été chercheur au CNRS, professeur à l'Institut National Polytechnique de Grenoble, recteur de l'académie d'Orléans-Tours, directeur des enseignements supérieurs, professeur à l'Université Joseph Fourier de Grenoble, recteur de l'académie de Nantes, recteur de l'académie de Montpellier, recteur de l'académie de Reims. Considéré comme le père du baccalauréat professionnel qu'il crée en 1985, il est à l'origine plus tard des 4e et 3e techno puis des 3e DP. Il était depuis 2014, président du groupe interministériel d'expertise des campus des métiers et des qualifications. Il a rendu un grand nombre de rapports, a expérimenté l'enseignement de la philosophie en LP et a été le premier à installer des sections de BTS en LP. Officier de la Légion d'Honneur, il est reconnu « expert parmi les experts » du système éducatif et travaille aujourd'hui sur la petite enfance.





Je
suis professeur
de lycée professionnel.

Je suis né en 1978 à Marseille.
J'ai obtenu mon bac électro-
technique, anciennement F3, puis
j'ai passé un BTS conception de
produits industriels pour travailler
dans la recherche et développe-
ment ; c'est à l'issue de mon
BTS que la vocation m'est
apparue.

QUI SUIS-JE ?

J'ai donc passé une licence en technologie mécanique, puis me suis inscrit à l'IUFM UNIMECA de Château-Gombert à Marseille.

Après une année de stagiaire à Istres, Je deviens PLP en génie Mécanique Construction en 2002.

Je suis titularisé dans l'académie de Lyon et l'année suivante, j'obtiens mon académie de résidence, l'académie de Nice où j'intègre le LP Gallieni de Fréjus. J'y ai été accueilli par mon regretté collègue Serge Touboul, PLP lettres/histoire qui était alors secrétaire d'établissement (S1) du SNETAA. Déjà sympathisant du SNETAA depuis quelques années, je deviens adhérent car je me retrouvais dans les mandats du syndicat majoritaire de l'enseignement professionnel. Je décide de reprendre en charge la section de mon établissement lorsque Serge obtient sa mutation pour la Polynésie où il sera victime d'un dramatique accident.

Durant mes premières années d'enseignant et de militant, j'ai pu me rendre compte des difficultés et des situations catastrophiques que provoquaient les mutations (j'y avais moi-même fait face) ; j'ai pu constater la

souffrance de certains collègues, leur isolement et l'autoritarisme fréquent de nos directions. Ce sont finalement ces constats qui me conduisent à devenir secrétaire départemental (S2) du SNETAA afin d'apporter mon soutien aux collègues en difficulté, puis je deviens commissaire paritaire académique en 2010.

Motivé, et conscient de l'engagement que représente le syndicalisme et la défense des collègues, je décide de devenir secrétaire académique (S3) à Nice du SNETAA-FO. Depuis les élections professionnelles de 2014, nous avons été élus et je me suis pleinement engagé dans toutes les instances où nous pouvions défendre la situation des PLP et plus particulièrement de nos adhérents. Le SNETAA-FO défend les PLP de l'académie de Nice en commission paritaire (promotions, mutations inter et intra, carrière...), en comité technique départemental (créations/suppressions de postes, DGH...), en comité technique académique (créations/suppressions de sections, postes spécifiques...), en commission d'hygiène et sécurité et des conditions de travail...

C'est un engagement de chaque ins-

tant et le SNETAA-FO est toujours bien présent pour défendre l'enseignement professionnel initial et public. Les annonces gouvernementales sont nombreuses et ne vont pas nous rassurer ! Nous devons être vigilants et prêts à réagir.

Nous devons nous défendre et résister de toutes nos forces contre les attaques incessantes et les régressions annoncées par les gouvernements successifs.

En décembre 2018 auront lieu de nouvelles élections professionnelles ; elles seront une étape primordiale dans la représentation du SNETAA-FO pour la défense de l'enseignement professionnel.

Nous comptons sur chacun d'entre vous pour voter, et nous donner les moyens de vous défendre !

N'hésitez pas à nous contacter
au 06 74 45 23 33
ou via le mail :
snetaa.fo.nice@gmail.com

Christophe Segond

LA CHRONIQUE

PENSER AUTREMENT QU'ON PENSE ! (1)

Le rapport Marcon/Calvez, après une communication savamment huilée, a été remis au ministre il y a quelques jours quand j'ai déjà l'impression qu'il est daté, madérisé. Est-il utile ? Il l'est pour les sempiternels gourous de la pensée unique qui veulent casser l'enseignement professionnel, outil formidable de l'École.

Le développement de l'apprentissage serait l'antidote à tous les maux : au chômage des jeunes, des salariés, des vieux ; à la montée de la délinquance, des pertes de repères ; à la fragmentation de notre société en deux mondes : ceux qui réussissent et ceux qui décrochent et s'enfoncent.

« Toutes ces imbécilités si obscures mais néanmoins familières » (2) sur l'apprentissage sont des poncifs éculés.

Ce qui me fâche, c'est le refus de regarder la réalité en face et de s'y confronter. Socrate parlait de « courage de la vérité ». Celle qui énonce les résultats médiocres des apprentis aux examens (« Eh bien qu'on banisse les diplômés et qu'on leur donne des blocs de compétences ! »). Celle qui démontre que l'apprentissage agonise sur les diplômés infra-bac. Celle qui énonce les discriminations de tous ordres par l'apprentissage (en lycée professionnel, on inscrit tout le monde et on ne trie pas!). Celle qui démontre que seule l'École tend la main aux plus fragiles !

Ce qui est symptomatique dans ce rapport, c'est, une fois encore, la volonté de flatter l'opinion. Ainsi sont énoncées des idées toute faites, ressassées depuis des décennies, et, par un tour de passe-passe, elles deviendraient des « vérités vraies ». Ici ou là, on nous rejette la responsabilité des jeunes désocialisés et qui

s'enfoncent inexorablement : « l'École ne sait plus ni éduquer ni former. Envoyons-les en entreprise ! », quand d'autres prescrivaient la caserne militaire en lieu et place de l'École... Tout ceci est énoncé avec un aplomb qui laisse pantois ; quelques piliers de comptoir en rougiraient jalousement.

Populisme ? Poujadisme de la pensée unique ? Que nenni : nouveau monde ! On est passé d'une démocratie représentative à une démocratie d'opinion.

Pour sortir des postures et polémiques habituelles, il faut rénover le logiciel de la pensée et se cogner à la réalité. Le rapport aurait pu s'appuyer sur des constats réellement observés. Pour chercher à rompre avec les faux modernismes et s'atteler à imaginer des solutions qui permettent à tous les jeunes d'exploiter leurs talents en les amenant au maximum de leurs possibilités : du CAP à la licence professionnelle, voire au-delà. Permettre à chacun de se réaliser en choisissant une voie qui ne soit jamais un cul-de-sac. Empêcher des centaines de milliers de jeunes de quitter l'École sans aucun diplôme : pour ceux-là, quel avenir leur promettons-nous dans ce « nouveau monde » ?

L'assemblage abracadabrant de préconisations (appelées « leviers » pour distiller une saveur « nouveau monde ») s'attaquent à tout et surtout à ce qui marche : on jette le bébé avec l'eau du bain. On ne refondera rien avec ces leviers car on passe à côté de l'essentiel. La question initiale est pourtant simple et elle aurait dû être posée : « De qui parle-t-on ? » De quels publics parle-t-on ?

On préfère mélanger tout : symptômes et remèdes, causes et conséquences. Et on se fiche comme d'une guigne des réussites innombrables de nos

lycées professionnels.

Ce rapport est une commande qui n'est que l'émanation des injonctions et de la pensée unique et de la ministre du Travail et des organisations patronales. Celles-là mêmes, qui se battent avec zèle, quel qu'en soit le siècle, contre l'École qui forme des travailleurs et des citoyens libre en conscience... Oh là là, la liberté de conscience, ce n'est pas bien productif ça ?!...

Ce rapport est, à tout dire, autant indigent qu'indigeste. C'est donc un rendez-vous manqué.

Je répète souvent à l'envi que le pays devrait féliciter les professeurs de lycée professionnel car, quand on voit l'état des jeunes qu'on nous confie et qu'on regarde jusqu'où on les emmène, sincèrement : chapeau bas ! Quelles réussites ! Malgré des moyens épars, la solitude de plus en plus criante, une hiérarchie hors sol peu avare de remontrances, des pans entiers de la jeunesse qui vont mal et font mal. Tout cela pour un salaire qui place la France au 23^{ème} rang de l'OCDE et un pouvoir d'achat diminué de 30 % par rapport aux années 1990.

Je lis avec gourmandise les mémoires d'Edgar Faure. Dans une citation devenue célèbre, il résumait son action au ministère de l'Éducation nationale : « L'immobilisme s'est mis en marche et je n'ai pu l'arrêter. » L'immobilisme aujourd'hui est dans l'autre camp, celui du développement de l'apprentissage à tout crin. Au SNETAA-FO, nous n'avons jamais prôné le statu quo. Au contraire nous exigeons des changements. Si on veut que l'institution permette à chacun de se réaliser, il faut empêcher que les symptômes s'installent définitivement. Il faut donc s'occuper de « l'avant ». Très tôt. Et ainsi

MANIFESTATION MAI 1968



© CLAUDE DITYYON - 444-5A-RUE GAY-LUSSAC-PARIS-11 MAI 68-LM

permettre aux collégiens de découvrir les possibilités offertes par les métiers pour un avenir meilleur ; ce serait aussi leur permettre de s'initier à l'économie par l'intermédiaire du tissu local des entreprises, petits commerçants et artisans qui peinent à trouver de la main d'œuvre qualifiée. Ce serait aussi faire un sacré pied de nez aux déterminismes qu'ils soient sociaux, environnementaux, économiques, cognitifs, qu'ils soient liés au genre ou à des situations de handicaps. Je chéris une École fondamentalement émancipatrice pour recouvrer l'ascenseur social. Malheureusement à l'idée d'émancipation, on a préféré le culte du dogme triste : une entreprise sociale et formatrice. Terrible ineptie ! La vertu veut qu'on mette à nu l'insupportable. Nous serons vertueux. Pas seulement pour nous, les Professeurs de lycée professionnel, mais aussi pour tous les jeunes, sans exclusive ni exclusion, à qui nous devons réenchanter l'avenir.

On peut toujours sauter sur sa chaise comme un cabri en disant « apprentissage, apprentissage, apprentissage », quels que soient les systèmes mis en place dans tous nos établissements (UFA) et les injonctions, rien n'y fera : aucun commerçant, aucun artisan ne prendra les jeunes qui perturbent Gallieni. « On ne fait pas de politique autrement que sur des réalités », clamait le Général de Gaulle.

De ce rapport, j'oscille entre regrets, amertume et colère. Et même si nous ne jouons pas à armes égales avec le pouvoir, nous ne pouvons pas nous résigner. « Je me suis heurté au pouvoir », disait Michel Foucault. Nous nous y heurtons. Maintenant. Mais nous devons aussi convaincre, porter une autre aspiration, une autre voie : celle d'un avenir réenchanté pour la jeunesse, celle d'autres conditions de travail pour les PLP, celle d'un pays qui réinvestit pleinement son École.

CETTE VOIE, VOTRE VOIX, C'EST CELLE DU SNETAA-FO.

(1) : « *Philosopher, c'est penser autrement qu'on pense* », Michel Foucault.

(2) : *Vernon Subutex 2*, Virginie Despentes.



PASCAL VIVIER

Militant depuis 1991,
Secrétaire général du SNETAA-FO

ENCORE UN LYCÉE QUI BASCULE EN GALLIENI !

Voici le récit spontané que le SNETAA-FO a reçu d'un ou d'une enseignant-e du lycée Maurice Utrillo à Stains (Seine-Saint-Denis), au sujet de faits d'une rare violence qui se sont produits dernièrement.

« Le week-end dernier, les jeunes de deux quartiers de la commune de Pierrefitte (Seine-Saint-Denis) sont entrés en conflit.

Ce conflit s'est ensuite transposé devant le lycée pendant une pause. Plusieurs jeunes ont débarqué sur le parvis. L'un d'eux a été blessé pendant qu'un autre élève a reçu un coup de marteau sur la tête. Son état était jugé grave.

Après cet incident, un collègue de maths a été témoin de l'échange d'une arme à feu entre deux autres élèves. Il l'a immédiatement signalé à la CPE qui a fouillé les sacs et a averti le chef d'établissement ; ce dernier a considéré que le collègue « avait halluciné ». Nous avons eu vent de cet épisode en fin de journée.

Suite à tous ces événements, les équipes mobiles de sécurité (EMS) envoyées par le rectorat ont passé la journée aux portes de l'établissement et sont parties à 16h40. Oui mais voilà, une bande d'individus armés de couteaux, tournevis, machettes, bombes lacrymogènes... est arrivée en masse une heure plus tard. Des coups de feu ont été tirés qui ont semé la panique.

Les AED, trop peu nombreux, et les CPE ont mis les élèves en sécurité. Seuls face au danger, ils ont composé le 17. Vous me direz : « pourquoi eux et pourquoi le 17 ? » alors que le proviseur possède une ligne directe avec le commissariat... Tout simplement parce que notre chef hiérarchique (et son adjointe), malgré les événements dramatiques de la matinée, a préféré aller prendre un verre au rectorat pour le pot de départ de notre rectrice...

Eh oui ! aucune consigne de sécurité et un adjoint qui a tellement flippé qu'il n'est pas sorti, laissant l'équipe de vie scolaire se dém... (pardon pour le mot mais je suis hors de moi !). Il a fini par décider de fermer le lycée... J'ai cru qu'il allait attendre qu'il y ait un mort (oui, un coup de marteau, c'est pas assez...).

Le lendemain, nous avons dû exiger un temps de parole ; il nous a été accordé mais il s'est révélé stérile. Un proviseur qui semble complètement à côté de la plaque...

Aujourd'hui, nos élèves ne peuvent pas faire seuls le chemin pour se rendre au lycée. Seuls les « grands frères » ou éducateurs de quartier viennent les récupérer, se tenant prêts à tout ! Un mail d'un éducateur de quartier alerte la CPE en lui disant bien que le conflit risque de ne pas de se calmer avant plusieurs semaines.

Les EMS partent plus tôt que la fin des cours : lundi à 16h40, hier à 15h30 et



aujourd'hui à 11h30 au lieu de 12h30. Un collègue nous rapporte que seule une voiture de police a dissuadé les deux bandes rivales aujourd'hui.

En janvier, quand les AED ont fait grève, le rectorat a déboulé pour nous taper sur les doigts. Mais aujourd'hui, quand tous ceux qui fréquentent l'établissement sont en danger, pas un passage !

Nous avons décidé de médiatiser la situation. Peut-être que l'on nous prendra au sérieux après Toulouse.

Voilà ! Je sais que les suppressions de postes, notamment en AED, sont très répandues mais je tenais à vous

LES PRÉJUDICES NUMÉRIQUES: UNE NOUVELLE ATTEINTE AUX PROFESSEURS

Avec le développement du numérique à la portée de tous et la propagation des réseaux sociaux créant un nouveau type de relation entre humains, le maillage de la communication a pris une nouvelle ampleur. Bien que moderne, cet accès à la technologie ne reprend pas moins les travers des anciennes postures de cancanage.

Déjà, les méfaits entre élèves ont été révélés avec les affaires de harcèlements et ont fait l'objet de campagnes de prévention.

Le personnel enseignant n'en est pas exempt. Les retours de témoignages et de demandes de conseil se font de plus en plus courants. Les attaques portées sur les réseaux sociaux sont en constante progression et sont de plus en plus virulentes. Des mots lâchés à l'abri d'un écran et d'un clavier, la diffusion de vidéos prises dans les salles de classe à l'insu des enseignants, des réactions d'enseignants aux provocations d'élèves traquées par des smartphones, entraînent une dérive vers l'impunité de propos et d'actions que des élèves, et parfois même des parents, se permettent de

livrer à la vindicte publique. Une nouvelle forme de lapidation numérique est ainsi en train de se développer.

Le pédagogue Éric Debarbieux, ancien délégué ministériel à la violence scolaire, s'alarme aussi de cette évolution et avance en parallèle l'augmentation de la profération d'insultes envers les personnes : « 44 % des enseignants disent avoir été insultés au moins une fois dans l'année, le plus souvent par des élèves, parfois par des parents ; 13 % disent l'avoir été à plusieurs reprises. » Nous le constatons malheureusement tous les jours, les barrières du respect sont en voie d'être abolies et l'outil numérique deviendrait un nouvel exutoire.

Pour contrecarrer cette évolution, il ne faut rien laisser passer et surtout pas attendre une escalade des faits ! Ces intrusions dans l'espace privé des enseignants ne sont pas anodines et les conséquences peuvent être désastreuses.

Témoins, victimes, besoin d'informations ou d'accompagnement, n'hésitez à nous contacter au SNETAA-FO !

faire part de notre quotidien professionnel en ce moment. J'ai presque oublié que je suis prof. On part travailler avec la peur au ventre ; nous ne savions pas que nous exerçons un métier à risques... »

Ce témoignage semble hors du commun ? Il rend compte de situations devenues trop familières dans beaucoup trop de lycées professionnels ou de lycées !

Le SNETAA-FO continue de se faire le relais de l'intolérable ! Ne laissons pas le danger s'installer dans nos établissements : agissons tant que nous le pouvons encore !

MÊME EN ÉCRITURE INCLUSIVE...

J'EN AI PLEIN LE DOS
TU EN AS PLEIN LE DOS
IL OU ELLE EN A PLEIN LE DOS
NOUS EN AVONS PLEIN LE DOS
VOUS EN AVEZ PLEIN LE DOS
ILS OU ELLES EN ONT PLEIN LE DOS.

LES ENSEIGNANT.S.ES EN ONT PLEIN LE DOS
DE VOUS BANDE DE...

ZAITCHICK

QUAND LE GRAND ÉCART SOCIAL REDOUBLE DE SOUPLESSE

On ne cesse de le constater, la tendance de notre société à se sectoriser, à former différents types de communautarismes, s'accroît. Alors que les dirigeants politiques tentent désespérément de promouvoir le principe de mixité à tous les niveaux (mixité des genres, économique, culturelle...), dans tous les domaines de notre quotidien (à l'école, dans les quartiers, dans les entreprises...), le retranchement dans « son milieu à soi » produit inévitablement une réaction en chaîne sur l'ensemble de la société et conforte la représentation des inégalités que la société a d'elle-même.

On assiste ainsi à une sorte de cercle vicieux qui tend à alimenter ce décrochage des classes les plus favorisées de la population et à l'accroître à l'extrême. La définition de la nation est de se reconnaître non seulement une histoire commune qui a donné lieu à la mise en place des États-nations à l'époque moderne, mais aussi un destin commun. Or, comme le présente Jérôme Fourquet pour la Fondation J. Jaurès, l'écart est tellement creusé que la couche supérieure de l'épiderme social ne se reconnaît plus dans un destin commun au reste de la population.

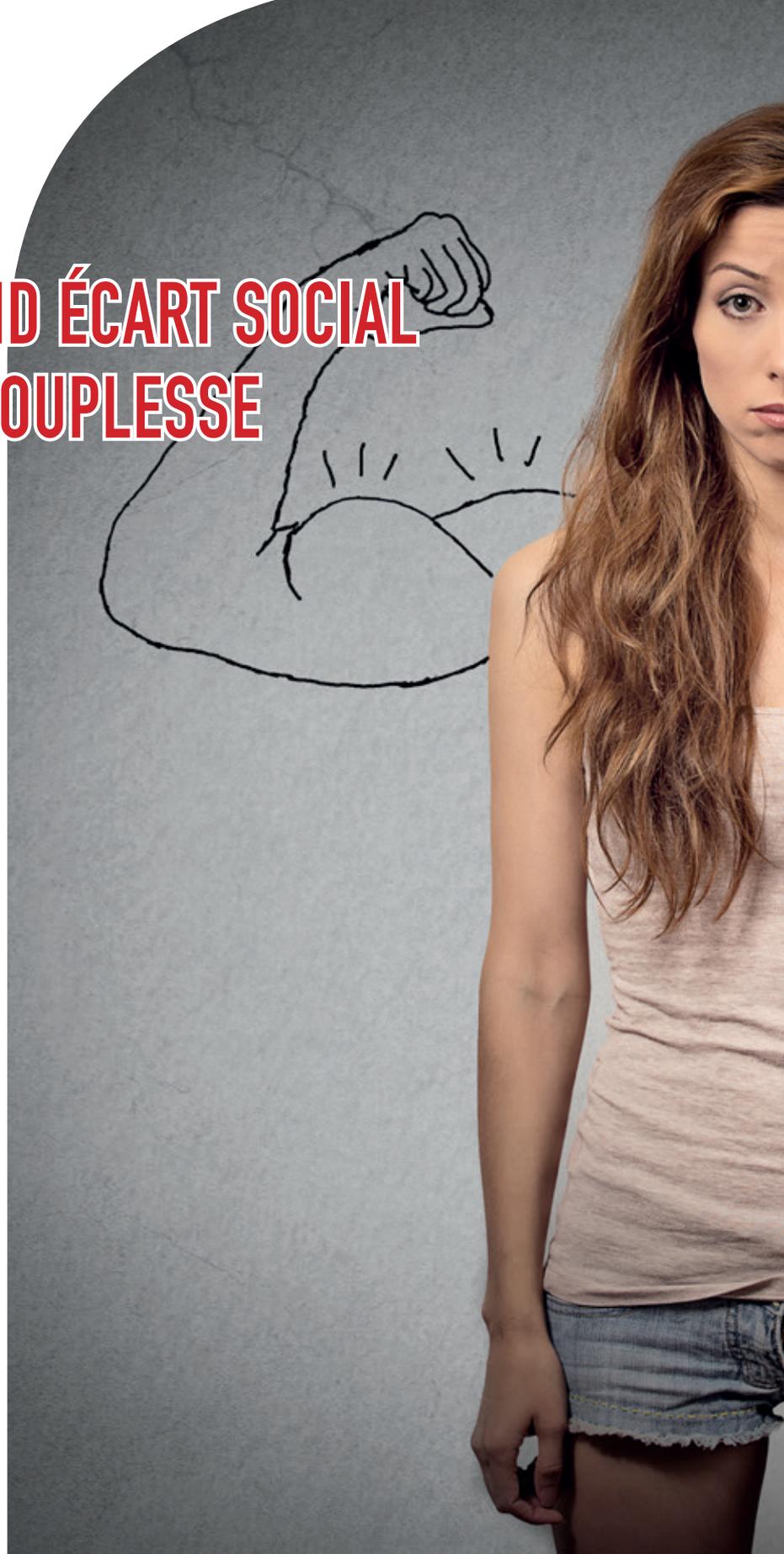
Comme placé en orbite, leur mode de fonctionnement s'organise selon des conceptions propres à leur rang, à l'exception de toute autre, d'où l'expression employée par le politologue de « sécession des riches ».

Ce « vouloir-vivre ensemble » sur lequel repose notre système social et politique vole de ce fait en éclat ! Et avec lui perce le risque d'affaiblir d'autant plus l'ensemble des valeurs qui soudent notre République et dont

la transmission a toujours été assurée par l'École.

C'est pourquoi le SNETAA-FO défendra toujours le rôle de l'École, en général et l'enseignement profession-

nel en particulier, comme garant du respect des principes républicains et de promotion sociale pour peu qu'une véritable reconnaissance et les moyens nécessaires lui soient attribués.



CONDITIONS DE TRAVAIL DANS NOS LP : ÇA RESTE PRIORITAIRE, ÇA RESTE UNE PRIORITÉ !



L'éducation prioritaire : une priorité toujours en attente pour les LP !

Restructurée dans le dispositif « REP » en 2015, l'éducation prioritaire a fait l'objet d'une première analyse « mesurée » par les services de la DEPP. L'ensemble prioritaire regroupé sous les sigles REP et REP+ compte respectivement pour 20,2 % des élèves scolarisés en primaire et 21,1 % des collégiens, avec une répartition très inégale selon les académies.

Une des caractéristiques de ces zones prioritaires est de concentrer une population d'élèves dont les familles appartiennent aux CSP les moins favorisées (entre 61 % et 75 % dont les responsables légaux sont « ouvriers ou inactifs »). La moyenne d'élèves par classe en collège de REP est de 21 à 22 élèves contre 25,1 dans les autres collèges. Les enseignants y travaillant sont aussi plus jeunes (36 à 38 % ont moins de 35 ans), avec un renouvelle-

ment du personnel plus rapide.

Les élèves connaissent des parcours de scolarité plus difficiles avec un taux de redoublement plus important et une maîtrise des compétences du socle commun plus faible (seulement 36 % des entrants en 6e). Ce qui conduit à de moins bons résultats au DNB (44 % en REP+ et 54 % en REP) et à une orientation plus fréquente en seconde professionnelle (31 % dont 8 % vers un CAP).

Cependant, si ces élèves peuvent poursuivre tout de même en majorité leur parcours au lycée, l'application du principe de la zone prioritaire ne s'y pratique plus. Pourquoi en avoir retiré ces établissements ? Comme si

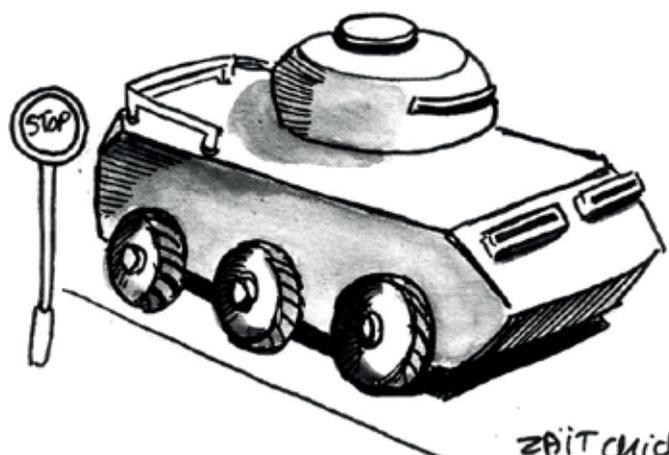
les problèmes disparaissaient dans l'accès à cet ultime palier du secondaire ! Alors que les moyens devraient d'autant plus suivre qu'il est indispensable de ne pas rompre le lien à la formation jusque-là tissé par les efforts précédents des collègues de collèges prioritaires. De ces décisions dépendent l'avenir professionnel et personnel de ces élèves et la prévention des risques de décrochage scolaire ainsi qu'une sortie prématurée du système sans diplôme...

Le SNETAA-FO maintient son exigence de voir dotés de moyens pérennes les LP qui sont sortis de l'éducation prioritaire ou ceux dont les conditions de travail se sont aujourd'hui dégradées. L'urgence est loin d'être retombée !

RAMASSAGE SCOLAIRE

AVANT

APRÈS



zait chik

DÉFENDRE LES PLP

DE SEGPA, DÉFENDRE L'ASH !

Nous sommes sollicités par nos adhérents pour redonner les explications sur : les indemnités, les heures de coordination et de synthèse, les certifications.

INDEMNITÉS

L'indemnité de 1 765 euros est mensualisée (147,08 euros par mois) et versée à tous les personnels exerçant en Segpa, Erea, Ulis.

Elle est suspendue en cas d'absence et versée au remplaçant pendant toute la durée du remplacement. Le SNETAA-FO condamne fermement qu'elle soit versée au prorata du service effectué.

Une autre indemnité, de 583 euros, est aussi mensualisée (48,58 euros par mois) et versée à tous les titulaires de la certification 2CA-SH ou CAPPEI exerçant dans une des structures (ou dispositifs) de l'ASH ou de l'enseignement adapté, dès lors qu'ils y effectuent au moins un mi-temps.

Le SNETAA-FO condamne cette notion de minima d'exercice et exige que cette indemnité soit versée à tous les titulaires de ces qualifications, quel que soit leur lieu d'exercice.

Une phase transitoire alloue également cette indemnité à tous les personnels PLP et contractuels en CDI pour une période de 3 ans. Le SNETAA-FO condamne le fait que nos collègues en CDD, « CDIables » dans cette période de 3 ans, soient exclus de cette disposition.

HEURES DE COORDINATION ET DE SYNTHÈSE (HCS)

Les réunions de coordination et de synthèse sont toujours prévues de façon hebdomadaire, dans les circulaires. Leur durée peut varier.



Si elles sont toujours rémunérées conformément à la circulaire de 1974, elles sont de 2 heures hebdomadaires et le versement des 2 HSE correspondantes n'est pas cumulable avec la perception de l'indemnité de fonction. Il faut choisir : ou bien environ 2 500 euros, ou bien 1 765 euros. Le SNETAA-FO condamne les départements et les académies qui, faute d'attribution de la dotation nécessaire, interdisent de fait ce choix pourtant prévu par les textes officiels.

Si l'on se limite à la perception de l'indemnité, la durée de ces réunions hebdomadaires n'a plus à être de 2 heures, d'autant que l'indemnité de 1 765 euros ne rémunère pas uniquement les HCS.

CERTIFICATIONS

Le 2CA-SH est enfin reconnu.

Les lycées professionnels accueillent, depuis bien longtemps, le tiers des élèves issus du collège qui étaient le plus en difficulté. Par essence, les PLP travaillent déjà sur la remédiation, la revalorisation, et l'accompagnement avec des élèves en difficulté, scolaire, sociale, etc.

Quand les PLP sont en plus titulaires du 2CA-SH, ils sont qualifiés pour encadrer les élèves relevant de la grande difficulté scolaire et, suivant l'option, les élèves relevant du champ du handicap.

Le SNETAA-FO réclame pour nos collègues PLP titulaires du 2CA-SH l'attribution automatique du CAPPEI, à l'instar de leurs collègues PE titulaires du CAPA-SH.

De plus, il réclame la délivrance du CAPPEI par validation des acquis et de l'expérience pour tous les collègues exerçant dans les structures et dispositifs de l'ASH et de l'enseignement adapté, qui n'ont pas encore de certification.

Le SNETAA-FO condamne la mise en place d'une épreuve obligatoire du CAPPEI qui s'apparente davantage à un passage au tamis de nos collègues (qui n'ont même pas accès à la formation s'ils en font la demande) qu'à une reconnaissance de leurs engagements, de leur compétences et de leur investissement auprès de ces élèves à besoins particuliers.

LE CPE FACE À SON ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Derrière la fonction de CPE se dessine différents enjeux professionnels au sein d'un établissement.

Nous savons tous que notre métier est difficile et que nous sommes devenus « concepteur de notre activité » comme le précise la dernière circulaire d'août 2015.

Alors que pour certains syndicats, c'est une avancée « professionnelle », pour bon nombre de nos collègues (qui avaient à cœur de réaliser leur mission comme le précisait feu la circulaire de 1982), et pour le SNETAA-FO, c'est une surcharge de travail sans les moyens correspondants que sont les postes de CPE supplémentaires pour un encadrement optimal, les AED avec des perspectives d'emplois non précaires au sein des établissements... Mais la réalité est tout autre : une gestion des ressources humaines de plus en plus décentralisée, le recours aux contractuels et la baisse de 9 % de postes offerts aux concours...

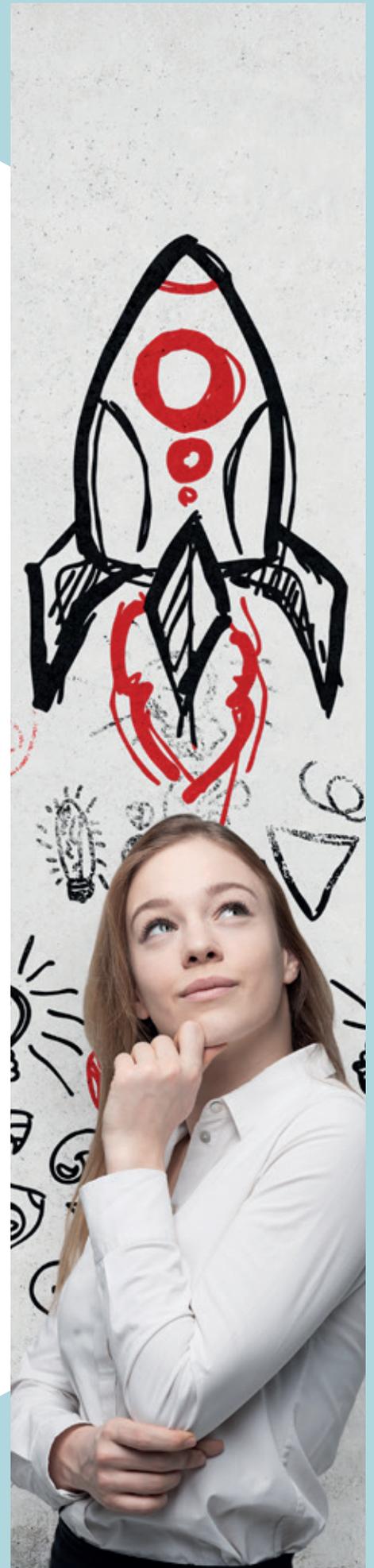
La circulaire « missions » d'août 2015 dans laquelle est dressée une liste interminable de tâches attendues des CPE, sert désormais de base à l'évaluation avec le PPCR. Quelles sont les conséquences aujourd'hui pour votre avancement, quand on sait que c'est le même corps d'inspection qui a en charge aussi les chefs d'établissement ?

Quelles sont aujourd'hui les conséquences liées à la mise en place du PPCR ? Le passage à la hors classe pour tous les CPE, il n'en sera rien ! Le SNETAA-FO a réagi rapidement contre les nouvelles modalités d'évaluation car il savait que les personnels n'y trouveraient pas leur compte, contrairement à ce qu'affirmaient les syndicats signataires du « protocole PPCR » (Cfdt, Fsu avec le Snuep, Unsa).

Comme le nombre de promotions dépend du nombre des promouvables et que l'éligibilité n'est plus fixée au 7^{ème} échelon mais au 9^{ème} avec deux ans d'ancienneté, on devrait assister à une baisse importante du nombre de promus. Entre 2014 et 2017, avant même la réforme, il avait déjà chuté de 16,6 %. Le précédent gouvernement s'était engagé à modifier les ratios afin de ne pas réduire davantage les contingents de promotions. Mais ces déclarations n'ont pas été suivies d'effet. Ainsi, en l'état, loin de faciliter l'accès à la hors classe, la réforme le complique.

Une classe exceptionnelle est instituée, avec un accès sous conditions. Elle n'a pas vocation à revaloriser les personnels mais à récompenser des fonctions qu'ils peuvent remplir en dehors de leurs missions propres, comme si ces dernières n'avaient plus aucune valeur. Pour y prétendre, il faudra faire acte de candidature et l'accès sera contingenté ! Autant dire que les « élus » seront peu nombreux. La classe exceptionnelle n'est pas seulement un miroir aux alouettes : elle est porteuse de menaces pour l'ensemble des collègues. Dans l'esprit des promoteurs de la réforme, la classe exceptionnelle risque en effet de constituer, à terme, une hiérarchie intermédiaire entre les équipes pédagogiques et les chefs d'établissement. Le SNETAA-FO s'est opposé à la mise en place d'un tel grade fonctionnel, comme à la réforme de l'évaluation sous les gouvernements précédents.

Le SNETAA-FO reste opposé au PPCR et revendique le droit effectif à une carrière complète pour tous. Ce qui était inacceptable sous Luc Chatel en 2012 et que Vincent Peillon a supprimé sous la pression de la mobilisation des personnels et de l'unité syndicale, reste inacceptable aujourd'hui.



LA MISSION

DE PROFESSEUR PRINCIPAL ET LE DISPOSITIF « DEUX PROFESSEURS PRINCIPAUX »

L'année scolaire étant bien entamée, les préparatifs de la prochaine rentrée scolaire 2018 ont débuté partout dans tous nos établissements. Après la discussion sur les DGH et autres, très vite arrivera l'heure de la répartition des classes, et de la désignation des professeurs principaux.

Nous avons alors pensé qu'il serait utile de rappeler, quel est le rôle d'un professeur principal, les modalités de la désignation du professeur principal, ainsi que des possibilités dont dispose un enseignant d'accepter ou non le rôle de professeur principal s'il y est désigné.

QUEL EST LE RÔLE DU PROFESSEUR PRINCIPAL ?

Selon la, circulaire n° 93-087 du 21 janvier 1993, le professeur principal assure la coordination de l'équipe, et a une responsabilité particulière dans le suivi, l'information et la préparation de l'orientation des élèves.

Dans le registre du « suivi et information des élèves », le professeur principal avec l'équipe pédagogique, fait régulièrement la synthèse de la situation de l'élève, en y associant le conseiller d'orientation psychologue, le conseiller ou le conseiller principal d'éducation, l'élève lui-même et sa famille, éventuellement le médecin scolaire, l'infirmière et l'assistante sociale. Ces synthèses régulières permettent de préparer les conseils de classe et contribuent à un suivi plus personnalisé des élèves par chacun des enseignants des diffé-

rentes disciplines. Quant à « l'orientation des élèves », le professeur principal facilite l'élaboration par l'équipe pédagogique des synthèses nécessaires à la formulation des avis d'orientation rendus en conseil de classe. Il concourt au développement du dialogue entre les enseignants, le conseiller d'orientation psychologue, les élèves et leurs parents. Il contribue à la mise en œuvre du suivi continu des résultats scolaires et des

actions d'information et d'aide à la préparation progressive des choix d'orientation. Pour les élèves recherchant une insertion professionnelle, le professeur principal participe au dispositif mis en place par le chef d'établissement pour aider les jeunes dans leurs démarches de recherche d'emploi ou d'accès aux mesures spécifiques d'adaptation à l'emploi ou de qualification, en relation avec le CIO.



Le professeur principal exploite avec l'équipe pédagogique les résultats obtenus par les élèves lors de l'évaluation de début de seconde professionnelle.

En liaison avec le DDF et l'ensemble de l'équipe pédagogique, le professeur principal veille à la coordination, au plan pédagogique, des périodes de formation en entreprise : il participe à la préparation, au suivi, à l'évaluation de ces périodes et à l'intégration des apports de ces périodes dans l'enseignement dispensé par chacun.

LE DISPOSITIF « DEUX PROFESSEURS PRINCIPAUX EN TERMINALE »

Depuis le 1^{er} décembre 2017, est devenue obligatoire la désignation de deux professeurs principaux dans les classes de terminale, comme le prévoit la circulaire DAF n°2017-0146 du 24 novembre 2017.

Pour la désignation du deuxième professeur principal, doivent être privilégiés, les professeurs des divisions de terminales n'exerçant pas déjà de fonction de professeur principal. Mais, en cas d'impossibilité, si un professeur principal d'une division de première, voire de seconde, souhaite être nommé deuxième professeur principal d'une division de terminale dont il est également professeur, il

devra être remplacé par un autre professeur dans ses premières fonctions de professeur principal. Toutefois, à condition qu'une telle mesure revête un caractère exceptionnel et soit motivée par des circonstances particulières au sein de l'établissement, l'intéressé peut être nommé second professeur principal dans une division de terminale, tout en conservant ses fonctions initiales de professeur principal en division de première ou seconde.

Chacun des deux professeurs principaux des divisions de terminale perçoit une part modulable de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (décret n° 2017-1637 du 30 novembre 2017 modifiant le décret n° 93-55 du 15 janvier 1993).

UN PROFESSEUR EST-IL OBLIGÉ D'ACCEPTER LA CHARGE DE PROFESSEUR PRINCIPAL ?

Au paragraphe III de la circulaire n° 93-087 du 21 janvier 1993 publiée, il est dit que « les professeurs principaux sont choisis par le chef

d'établissement, indépendamment de la discipline qu'ils enseignent, en fonction de leurs qualités pédagogiques, de leurs aptitudes aux tâches d'organisation, au travail en équipe, au dialogue, notamment avec les milieux économiques. »

Mais nulle part dans ce texte, il ne ressort l'obligation pour un enseignant d'accepter ce rôle. Pour aller plus loin, l'article 3 du décret n° 93-55 du 15 janvier 1993 instituant l'ISO, précise que la part modulable de l'indemnité est allouée aux personnels enseignants désignés professeurs principaux, par le chef d'établissement, mais seulement avec l'accord de ces intéressés. Ce qui signifie que le collègue qui ne souhaite pas être professeur principal, peut conformément à ce texte, refuser le bénéfice de la part modulable de l'ISO, donc de prendre la charge de professeur principal.

BRÈVES

1.

QUAND LA RÉALITÉ DÉPASSE LA FICTION...

La violence dans les établissements scolaires, les États-Unis connaissent. Et à l'image de la démesure du pays, l'ampleur du problème est loin d'être anecdotique avec, rien que pour le début de l'année scolaire 2017-2018, une cinquantaine de fusillades déjà répertoriées... Ce genre de tragédies a malheureusement trop souvent nourri les scénarios de productions hollywoodiennes. Des fictions qui parfois inspirent la réalité.

Mais les Américains sont toujours pleins de ressources. Pour répondre au phénomène, il sera proposé aux enseignants, au printemps prochain, un logiciel gratuit d'entraînement pour bien réagir en situation de crise. Une immersion virtuelle pour gérer la situation de panique et être à même de donner les bonnes consignes pour la sécurité de tous.

Soit ! Un outil supplémentaire pour aider les enseignants à se parer contre toute éventualité est toujours bon à prendre. À noter tout de même que ce joujou interactif, développé par l'Armée et le Département de la Sécurité intérieure, a coûté 5,6 millions de dollars (environ 4,8 millions d'euros). Un investissement de taille pour laisser, au final, des enseignants livrés à eux-mêmes et sans remettre en cause la législation sur le port d'armes.

2.

JE SUIS EXPERT... DONC JE SUIS !

Le magazine *Marianne* a fait paraître un édito qui, sous la plume de Jack Dion, apportait une vue d'ensemble sur la méthode du gouvernement pour faire passer ses réformes, enfin, pour dorer la pilule. L'éditorialiste écrit justement que la méthode « consiste à occuper le terrain idéologique, en confiant une mission à une personnalité sûre mais présentée comme « indépendante », à expliquer ensuite que l'on va organiser une « concertation », vu que l'on est en démocratie et qu'il faut le faire savoir, puis à trancher en appliquant ce qui était décidé depuis belle lurette ».

Il va de soi que toute ressemblance avec la concertation sur l'apprentissage menée par Sylvie Brunet et la consultation conduite par Céline Calvez et Régis Marcon n'est que purement fortuite. Bien sûr que les propositions nuisibles pour l'enseignement professionnel, comme le développement des blocs de compétences donc la casse des diplômes nationaux, la seconde indifférenciée au lycée professionnel ou la diminution des PFMP dans le bac pro, sont des idées neuves, brillent par leur originalité et n'ont jamais été portées par nul responsable de la Dgesc, encore présent ou à la retraite !

L'édito ajoute cependant un élément intéressant : l'application des mesures pensées depuis longtemps se fera, « sauf résistance plus forte que prévue ». Comme le Se-Unsa, le Sgen-Cfdt, le Snuep-Fsu et la Cgt trouvent leur compte dans tout ou partie des propositions énoncées ci-dessus, c'est donc seul que le SNETAA-FO s'emploiera à résister !

3.

LES JEUNES ET LES SUBSTANCES ADDICTIVES

Selon une nouvelle étude de l'Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies (OFDT), les moins de 17 ans s'écarteraient de la consommation de tabac depuis ces trois dernières années, passant de 70 % à 60 %, avec une baisse plus prononcée pour les filles. L'âge de la première expérimentation tendrait aussi à se contenir au-delà des 14,4 ans de moyenne. De même, la consommation d'alcool connaîtrait une baisse significative de 5 points sur les comportements « d'alcoolisation ponctuelle importante (API), mesurée par la consommation d'au moins cinq verres d'alcool en une seule occasion ».

Toutefois, l'orientation vers des consommations plus régulières à la suite de la première prise et plus diversifiées de substances illicites (cannabis, stimulants ou champignons hallucinogènes...) prendrait le pas sur les substances « plus classiques ». Ce bilan national reste cependant, à l'échelle européenne, des plus élevés sur la consommation régulière de cannabis et « la part des usagers problématiques » en augmentation en 2017.

4.

VIVE LA LECTURE SCOLAIRE

Le bras de fer engagé par bon nombre d'enseignants pour faire lire des œuvres intégrales aux élèves (incluses dans les programmes) n'est pas une vaine affaire. C'est ce que conclut une enquête IPSOS-Centre national du livre « Que lisent les jeunes ou qu'ont-ils lu de marquant durant leur cursus ? ».

Si « seulement » 89 % des jeunes seraient conduits à lire pour l'école, ces lectures demeurent des moments marquants, qu'ils soient associés à de la découverte ou un certain sentiment de souffrance.

On ne saurait le répéter assez : il en reste toujours quelque chose ! Le livre est ainsi associé à une période de vie, à une personne (souvent le professeur de français), à un état d'esprit... bref, une entrée indispensable pour grandir et s'ouvrir aux autres !

5.

LE SYSTÈME ÉDUCATIF : L'EXEMPLE QU'IL NE FAUT PAS SUIVRE POUR LA BELGIQUE

Depuis la rentrée de septembre 2017, nous allons de réformes en réformes, sans compter celles en cours d'élaboration, avec des annonces plus ou moins médiatisées.

En tous cas, notre système éducatif fait office de « laboratoire » pour la Belgique. Là-bas, la formation des professeurs passe de 4 à 5 ans, la cinquième année étant dédiée aux stages pratiques et aux cours pédagogiques avec à la clef une enveloppe budgétaire de 300 millions d'euros !

Pour la réforme de son système scolaire, la Belgique a organisé une « journée de consensus », qui a réuni quelque 150 enseignants et citoyens pour choisir entre plusieurs scénarios, tous avec leurs avantages et leurs inconvénients. Cette journée a permis également d'émettre des avis sur plusieurs grilles horaires.

Le consensus n'est donc pas qu'un mythe.

6.

MOUVEMENT DES RECTEURS

Un important mouvement de recteurs a été décidé, courant février, en Conseil des ministres. Ainsi...

- en Auvergne-Rhône-Alpes : Marie-Danièle Campion, qui était rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand, est nommée rectrice de l'académie de Lyon et de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes. Elle remplace Françoise Moulin-Civil. Benoît Delaunay, professeur des universités, lui succède à Clermont-Ferrand ;

- dans les Hauts-de-France : Valérie Cabul, rectrice de l'académie d'Amiens, est nommée rectrice de la région académique des Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille. Elle remplace Luc Johann. Béatrice Cormier, rectrice de l'académie de la Martinique, lui succède à Amiens ;

- en Martinique : Pascal Jan, professeur des universités, est nommé ;

- en Bretagne : Armande Le Pellec Muller, rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier, est nommée rectrice de la région académique Bretagne ;

- en Occitanie : Béatrice Gille, rectrice de l'académie de Créteil, est nommée rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier. Anne Bisagni-Faure, de l'académie de Poitiers, est nommée dans l'académie de Toulouse où elle remplace Hélène Bernard ;

- à Créteil : Daniel Auverlot, venant de l'académie de Limoges, est nommé dans l'académie de Créteil.

- à Poitiers : Armel de La Bourdonnaye, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, est nommé ;

- en Guadeloupe : Mostafa Fourar, professeur des universités, est nommé. Il remplace Camille Galap.

7.

EXPOSITION : « IMAGES EN LUTTE »

Pour fêter les 50 ans des événements de mai 68 au travers de l'image (affiches, film). Comment l'image a porté les événements ? Art ou propagande ? Jusqu'au 20 mai 2018.

Palais des Beaux-Arts
13 rue malaquais 75016 Paris
(du mardi au dimanche, de 13h à 19h).





LE DROIT

AU REDOUBLEMENT ?

Le décret n° 2018-119 du 20 février 2018 relatif au redoublement est entré en vigueur avec des modifications quant aux modalités des dispositions relatives au redoublement des élèves. Le redoublement pourra désormais être décidé en fin d'année scolaire par le chef d'établissement sur décision du conseil de classe, après consultation de la famille et de l'élève, lorsqu'un élève aura de trop fortes difficultés scolaires.

Les modifications :

- « (...) à tout moment de l'année scolaire, lorsque l'élève rencontre des difficultés importantes d'apprentissage, un dispositif d'accompagnement pédagogique est mis en place », tel un stage, un aménagement, une remise à niveau cela afin de pallier les difficultés et d'éviter le redoublement ;
- « la mise en œuvre d'une décision

de redoublement s'accompagne d'un dispositif d'accompagnement pédagogique spécifique de l'élève concerné, qui peut notamment prendre la forme d'un programme personnalisé de réussite éducative(...) »

Les parents, ou l'élève s'il est majeur, peuvent faire appel de la décision auprès du chef d'établissement. Ce dernier transmettra la demande à la commission d'appel qui décidera. Pour les élèves de 3e et seconde, si l'orientation souhaitée n'est pas obtenue, le maintien dans le niveau de classe d'origine est autorisé.

Alors qu'il n'était quasiment plus possible de le mettre en œuvre, le dispositif de redoublement est assoupli et passe d'« impossible » à « exceptionnel », dans la limite d'un seul redoublement sur la scolarité (un deuxième est possible avec accord du directeur académique des services de l'Éducation nationale).

Ce décret adoucit le processus ; il réintroduit la possibilité de redoubler, jugée donc au cas par cas après la mise en place d'un dispositif d'accompagnement au cours de l'année scolaire. Nous ne pouvons que reconnaître que le doublement possible d'une classe a des vertus pour certains élèves. Mais il faut en priorité que soient mises en œuvre toutes les mesures pour aider l'ensemble des élèves à suivre une scolarité à leur rythme, qui n'est pas le même pour tous, avec une vraie démarche pérenne de soutien aux élèves en grande difficulté.

Le SNETAA-FO rappelle qu'afin d'éviter le redoublement ou le décrochage scolaire, il existe une solution simple qui est de donner réellement les moyens et les conditions de travail aux enseignants de pratiquer leur métier, de diminuer le nombre d'élèves par classe.

NOTRE FÉDÉRATION

COMMUNIQUÉ DU 22 MARS

Le 22 mars, FO et 6 fédérations de fonctionnaires (FSU, CGT, Solidaires, FAFP, CGC, CFTC) appellent à la grève

La journée de grève et de mobilisation du 22 mars 2018 à l'appel de 7 fédérations de fonctionnaires est une réponse aux attaques sans précédent que connaissent les agents de la fonction publique. Nous pouvons affirmer que c'est la première fois sous la cinquième République qu'un gouvernement concentre autant de décisions négatives contre les personnels et leurs statuts en un temps record.

La 1^{ère} salve 2017 :

- Gel du point d'indice pour l'année 2018.
- Rétablissement du jour de carence.
- Hausse de la CSG partiellement compensée et non pérennisée;
- Coupes budgétaires.
- Suppression de 120 000 postes.

La 2^e salve, 1^{er} février 2018, le programme Action Publique 2022 :

- Chaque ministère doit établir sa liste de missions à supprimer ou externaliser.
- Recours massif aux contractuels (comme les contrats de mission) alors que l'on recense déjà un million de contractuels sur 5,5 millions d'agents.
- Rémunération au mérite contraire au principe de carrière.
- Plans de départs volontaires concernant les agents dont le poste serait supprimé suite à restructuration.

- Remise en cause des instances paritaires (CAP, CT, CHSCT) dans le même esprit que la loi Travail.

- Amplification des baisses budgétaires dans les trois versants de la Fonction publique (État-territorial-hospitalier), ce qui entraîne déjà des suppressions de services, de missions de service public et d'emploi et des projets de privatisation.

Ce que ce gouvernement a imposé au Code du travail, il entend le mettre en œuvre avec la même méthode pour casser les services publics et les fonctionnaires. Il s'agit de remettre en cause l'ensemble des conquêtes sociales de 1936 et de l'après-guerre, les statuts, les conventions collectives, les services publics, l'hôpital, la formation professionnelle, le baccalauréat, les universités et les diplômes.

Alors que de nombreuses mobilisations sectorielles se poursuivent dans l'Éducation nationale, les EHPAD, le secteur aérien, la grande distribution, etc., la question de la riposte interprofessionnelle est posée.

D'ores et déjà le 22 mars, en plus des fonctionnaires et agents publics, nous savons que les Fédérations FO, CGT, et Sud Cheminots appelleront à la grève pour défendre leur statut particulier. Plusieurs autres secteurs directement frappés par les mesures d'économies du gouvernement, comme Pôle Emploi ou la Sécurité sociale, devraient rejoindre cette journée de grève.

Dans l'enseignement, les fédérations FSU, FNEC-FP-FO, FERC-CGT, SUD éducation, SUNDEP avec SUD étudiants, l'UNEF, l'UNL, SGL appellent à la tenue d'Assemblée Générales et HIS pour décider et préparer la grève et les manifestations le 22 mars avec l'ensemble des fonctionnaires (cf. ci-contre).



[HUBERT RAGUIN]
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
FNEC-FP-FO

Devant l'agression gouvernementale contre le service public, une seule réponse possible : la construction du rapport de force.

La FNEC FP-FO, avec sa fédération de Fonctionnaires la FGF-FO, appelle à préparer dès maintenant l'action commune pour le retrait des plans et mesures qui sont dirigés contre le service public, les fonctionnaires et leurs droits statutaires. La grève du 22 mars 2018 est la première étape qu'il faudra amplifier si nécessaire pour mettre en échec les plans du gouvernement contre les fonctionnaires et les services républicains.

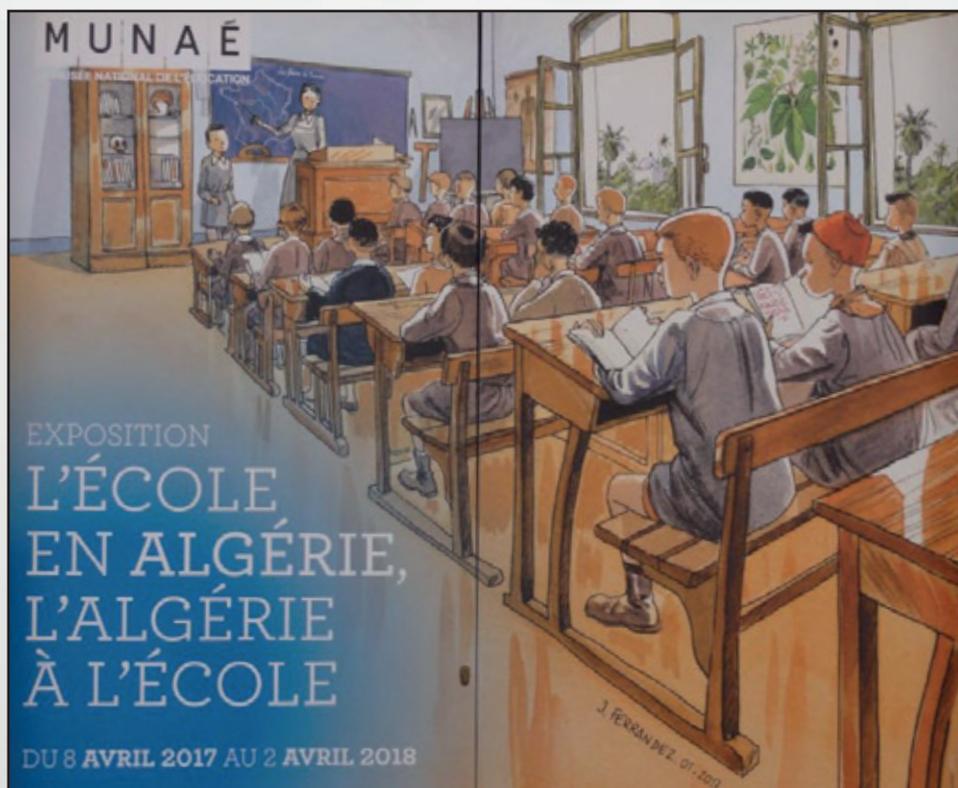
LECTURE

Sur la base d'interviews et d'observations dans des collèges et lycées, les auteurs ont conduit une recherche originale qui articule les violences scolaires ordinaires et les rapports entre filles et garçons. Ils mettent en évidence un fonctionnement hiérarchique à deux niveaux des violences genrées entre élèves liées à des modèles de virilité et de refus du féminin. Entre garçons, et dans une moindre mesure entre filles, ils observent une hiérarchie instable où le statut de chacun est mis à l'épreuve dans chaque interaction. Entre garçons et filles, il s'agit de l'emprise stable d'un groupe sur l'autre. Ce système se manifeste crûment en milieu populaire et sous une forme plus euphémisée dans un milieu social privilégié.

in Collection « La vie devant eux », disponible sur www.editions-eres.com



Le musée national de l'Éducation, à Rouen (Seine-Maritime), organise une exposition intitulée « L'école en Algérie, l'Algérie à l'école, de 1830 à nos jours ».



Infos pratiques :
Centre d'expositions, maison des Quatre fils Aymon, 185, rue Eau de Robec à Rouen. Entrée gratuite.

Ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 18h15, sauf le mardi. Samedi et dimanche de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h15.
Tél. : 02 35 07 66 61

EXPOSITION

EN SALLE

Le 28 mars 2018

Une timide professeure de physique dans un lycée de banlieue est méprisée par ses élèves. Un jour, elle est foudroyée pendant une expérience dans son laboratoire et sent en elle une énergie nouvelle, mystérieuse et dangereuse...

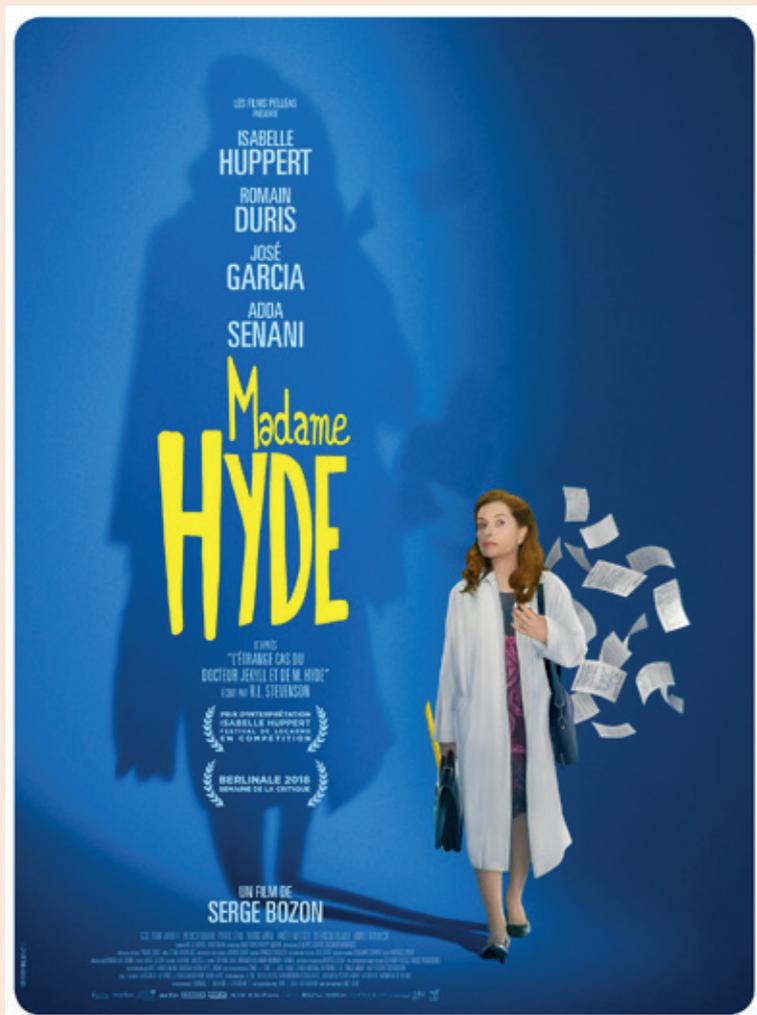
UN GRAND FILM SUR L'ÉDUCATION

elle

UN FILM D'UNE ORIGINALITÉ FOUDROYANTE

Libération

ÉLECTRISANT
Grazia



À VOIR AUSSI

Comment faire en sorte que pédagogie rime avec plaisir de transmettre ? Comment des jeunes exclus du système éducatif, des « décrocheurs », peuvent-ils devenir des êtres créatifs, désireux d'apprendre ? Comment un lycée ou un collège peut-il constituer un lieu où liberté se conjugue avec responsabilité, où l'acquisition de savoirs va de pair avec l'apprentissage de la vie en société ?



S'INFORMER!

MANIFESTER

MILITER

POUR NE RIEN MANQUER LISEZ L'AP!

metaa
FO

IAP
MAGAZINE

LE MAGAZINE DE
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

FICHE DE MISE À JOUR ET D'INSCRIPTION 2017-2018

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Date de naissance
 Adresse
 Code postal Ville
 Tel. fixe Tel. portable
 Adresse mail :

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

- Hors Classe Classe Normale Retraité Stagiaire
-
- PLP AED / EAP Professeur Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT
- Discipline Autre

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2017/2018

- Lycée Professionnel SEGPA (Collège)
 Lycée Polyvalent (SEP) EREA
 Autre
- Nom ou N° d'Établissement :
- Académie :

JE CALCULE MA COTISATION

Cotisation en fonction de mon grade

Quotité : Échelon :

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)

TOTAL : €

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO 24 rue d'Aumale, 75009 Paris

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :

Le

Nom et adresse du créancier :
 SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale - 75009 Paris
 N° Identifiant Créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

SIGNATURE (obligatoire) :

UNE
ADHÉSION DE

127 €



-66% DE DÉDUCTION FISCALE

COÛT RÉEL
43,18 €

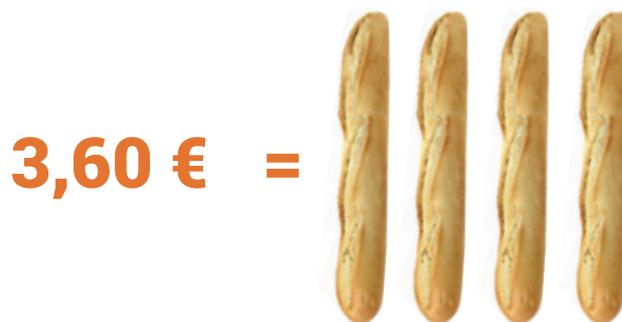
En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

TARIF MÉTROPOLE

Éch.	Classe normale	Hors classe	Non-titulaires	
1	127 €	242 €	Indice	Cotisation
2	173 €	261 €	moins de 450	81 €
3	179 €	272 €	de 450 à 500	111 €
4	198 €	292 €	de 500 à 700	135 €
5	206 €	309 €	au delà de 700	158 €
6	212 €	321 €	Cotisations Uniques Sans solde 29€ EAP 49€ Stagiaires 99€ Retraités 136€	
7	222 €			
8	233 €			
9	247 €			
10	265 €			
11	281 €			

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 127 € ne vous coûte finalement que **43,18 €** après déduction fiscale, soit **3,60 € par mois** ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !



Un syndicat, c'est comme la santé, ça s'entretient !
 Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

JE FORME À DES MÉTIERS
À DES DIPLÔMES NATIONAUX
RECONNUS DE TOUS

Je suis Professeur de Lycée Professionnel !

J'ASSURE QUALITÉ
EXCELLENCE
& SAVOIR-FAIRE

JE FORME DES
CITOYENS

JE RÉENCHANTE L'AVENIR DE
700 000
JEUNES CHAQUE ANNÉE

J'INNOVE POUR LES
FORMATIONS DE DEMAIN

JE FORME TOUS LES
JEUNES À S'INTÉGRER
DANS LE NOUVEAU MONDE

#JESUISPLP

snetaa
FO